

Troisième séance, jeudi 20 juin 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Motion M1018.12 Benoît Rey (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions [LATEC] et code de procédure et de juridiction administrative [CPJA]); prise en considération. – Projet de décret N° 55 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 58 relatif à l'acquisition d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Rapport N° 57 sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route d'évitement Bulle–La Tour-de-Trême H189; discussion. – Rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire (surcoûts du pont de la Poya); discussion. – Rapport N° 40 sur le postulat P2014.12 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen (situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/Poya); discussion. – Postulat P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht (bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions/LATEC depuis son entrée en vigueur); prise en considération. – Projet de décret N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Mandat MA4003.13 Nicolas Kolly/Roland Mesot/Gabriel Kolly/Charles Brönnimann/Pierre-André Page/Gilles Schorderet/Emanuel Waeber/Michel Zadory/Daniel Gander/Ruedi Schläfli (rénovation du pont enjambant la Glâne à Autigny); retrait. – Clôture.

Communications

Le Président. Yves Berger quittera sa fonction d'huissier à la fin de la présente session. Il s'agit là de sa dernière apparition dans notre Grand Conseil. Monsieur Berger travaille au sein du Secrétariat du Grand Conseil depuis février 2011. Au nom du Grand Conseil, Monsieur Berger, j'aimerais vous remercier de votre extrême amabilité et de votre extrême servabilité. Je vous félicite également pour tout le travail accompli pendant ces deux ans et demi au profit de notre Parlement. Nous vous souhaitons bonne route pour votre nouvelle suite professionnelle. Merci, Monsieur Berger!

- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de MM.et M^{mes} Nicole Paillard, Delphine Queloz, David Augustin Sansonnens, Nicolas Oberson, Irène Marguet-Brügger, Laurence Genoud et Susanne Heiniger, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de juin 2013.

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

Motion M1018.12 Benoît Rey loi sur l'aménagement du territoire et les constructions [LATEC] et code de procédure et de juridiction administrative [CPJA]¹

Prise en considération

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse circonstanciée à ma motion et le fait qu'il partage ma préoccupation et mon souhait d'arriver à un système plus adéquat par rapport au mode de travail actuel. En revanche, je suis déçu qu'il en propose le rejet, se basant plutôt sur des arguments techniques que sur des arguments juridiques. Je comprends et accepte les arguments visant à la séparation des deux propositions de modifications légales que j'ai faites, à savoir celle de LATEC et celle du code de procédure et de juridiction administrative. Dans la réponse du Conseil d'Etat, il eut été judicieux de proposer une partition de cette motion en acceptant la modification de la LATEC, quitte à refuser celle du code de procédure.

Aujourd'hui le canton de Fribourg n'est pas encore équipé pour mettre à disposition tous les documents nécessaires en ligne. Pourtant, de toute évidence, cet objectif est réalisable avec les moyens techniques actuels. Fribourg n'est tout simplement pas prêt à faire ce pas maintenant. Les arguments invoqués quant à une éventuelle impossibilité technique ne sont pas corrects. Il est évident que ce genre de documents ne peut être envoyé par courriel. La transmission électronique

¹ Déposée et développée le 4 décembre 2012, BGC p. 2756; réponse du Conseil d'Etat le 7 mai 2013, BGC p. 953.

ne se limite pas à l'e-mail. Pour de telles mises à disposition de données informatiques, les plans peuvent être déposés sur un serveur sécurisé et les versions clairement identifiées. L'objection faite par le Conseil d'Etat sur la modification du code de procédure est compréhensible. Pour atteindre l'objectif de ma motion, on pourrait à mon avis se passer pour l'instant de cette modification et faire de la nouvelle procédure informatique de la LATeC un projet pilote avec mise à disposition des plans officiels. Ce serait une solution intermédiaire. Les associations reconnues d'utilité publique pourraient ainsi recevoir ce document, quitte à passer encore par une solution plus simple et intermédiaire en allant chercher ces documents sur une clé USB.

Je regrette que le canton de Fribourg, qui est pionnier dans certaines matières – l'équipement de tout le canton en fibres optiques par exemple – ne soit pas plus futuriste dans la mise à disposition de ces plans. Je souhaite que nous fassions un pas en avant. Il faudrait peut-être laisser un peu de temps aux communes. En effet, ce sont elles qui sont concernées par la LATeC. Je vous rappelle que d'ici au dépôt du projet de loi du gouvernement, une année va se dérouler et qu'il ne serait pas impossible de laisser encore un temps d'adaptation aux communes pour mettre en place les moyens techniques à disposition.

Pour cette raison, parce qu'il faut aller de l'avant et qu'on ne peut pas se permettre de refuser de suivre les progrès techniques, je vous propose de soutenir tout de même cette motion.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié cette motion avec attention. Sur le principe, on peut partager la préoccupation de notre collègue député Rey, souci qui correspond aussi à certains principes de la loi sur l'information et l'accès aux documents. Néanmoins, nous constatons qu'il est déjà possible pour le citoyen intéressé de télécharger ou de visualiser ces documents. La mise en œuvre des possibilités de l'informatique est séduisante. Elle pose un certain nombre de problèmes et de risques sérieux en matière de fiabilité, de technique et de juridiction. Un simple courriel non sécurisé apparaît insuffisant. Les documents imprimés, datés, qui ont été véritablement soumis à l'enquête publique, clairement identifiés par un sceau et une signature assurent et garantissent une fiabilité inoxydable. La solution proposée par le motionnaire exigerait encore une modification du code de procédure et de juridiction administrative sur la question notamment du lieu, du siège de l'autorité appelée à statuer. De plus, les conséquences techniques et juridiques pourraient se retourner contre les principes de la loi sur l'information et l'accès aux documents.

Nous reconnaissons qu'à terme il est indispensable que la consultation des pièces puisse s'effectuer de manière sûre par voie électronique, mais en l'état, on ne peut pas imposer à tout le monde de disposer du matériel adéquat. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical va rejeter cette motion.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Il faut évoluer, c'est la loi de la vie. Avant l'invention du papier carbone, les plumes avaient trois becs pour signer les papiers officiels d'un seul coup.

Puis, sont venues les photocopieuses et les scanners. Enfin, les documents se sont changés en e-documents et nous parviennent ainsi sur nos ordinateurs. Il en est ainsi par exemple du bulletin d'information de la BlueFactory. Cette motion, que le groupe socialiste a examinée avec attention, ne veut en fait que légitimer une pratique courante, le transfert de documents sous forme électronique. Peut-être que le motionnaire n'aurait pas dû utiliser le terme de «transmettre» mais le terme de «mettre à disposition sous forme électronique». La nuance aurait permis au Conseil d'Etat d'entrevoir une application plus souple, une complémentarité papier-fichiers. Mais la réponse du Conseil d'Etat nous laisse perplexe. On parle de documents interchangeables et de perte de contrôle de versions. Est-ce que l'on s'est posé cette question lors de l'invention du Tipp-Ex? Aujourd'hui, les contrôles de versions existent et les documents sécurisés voyagent en toute quiétude sur le net ou sur le freenet. Alors, soyons à la page, vivons avec notre temps, mettons à jour nos lois pour coller à la réalité et se préparer pour l'avenir.

Avec ces considérations, le groupe socialiste acceptera cette motion.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Notre collègue Benoît Rey demande par sa motion une modification de la base légale permettant ainsi aux autorités concernées de transmettre à toutes les personnes ou associations qui en feraient la demande tous les documents liés à la mise à l'enquête publique. Après réflexion, notre groupe refusera cette motion. Sur la forme, il y a effectivement, comme le motive le Conseil d'Etat, des difficultés à résoudre, en particulier le respect de la foi publique, mais nous voyons également un souci sur le fond. Nous estimons que le demandeur, association ou privé, doit justifier son intérêt par une action et non seulement une demande quasi passive qui va inmanquablement créer une surcharge et pression sur les autorités concernées. Comme l'a relevé le motionnaire tout à l'heure, nous serions ouverts à soutenir une solution médiane, soit l'accès sécurisé aux documents en vigueur sur une plate-forme informatique. Cette solution permettrait de diminuer les risques liés à la validité des documents et transferts, tout en permettant aux personnes d'accéder aux documents de manière indépendante.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Une motion qui ne coûtera pas cher. Une motion qui simplifie les procédures. Une motion qui permettra de consulter plus vite et mieux les documents qui seront traités ou mis à disposition par les administrations communales. Ce n'est pas souvent que nous traitons des motions qui simplifient les travaux administratifs. Je suis d'ailleurs surpris que nos collègues radicaux ne soutiennent pas cette motion, eux qui défendent souvent une diminution des tracasseries administratives. La proposition de notre collègue Benoît Rey est logique. L'informatique se développe d'une façon fulgurante et notre canton doit adapter sa législation aux outils modernes, que 109 députés sur 110 utilisent dans ce Parlement (*rires*). Je comprends très bien les craintes du Gouvernement. Il y aura certainement quelques problèmes à régler, quelques adaptations à effectuer pour que tout fonctionne bien. Mais elles n'expliquent pas une telle fri-

losité devant cette modification. M. le Conseiller d'Etat, je ne comprends pas votre crainte à adapter cette loi, afin que la population fribourgeoise puisse utiliser des outils modernes pour travailler efficacement. Dans sa motion, le député Rey demande, je le cite: «... que les plans et les règlements puissent être transmis par voie électronique. Je souhaite que l'on utilise cette forme potestative lors de la modification ou la rédaction de l'article de loi». En effet, cela permettra aux communes qui ne sont pas encore prêtes d'avoir un certain délai pour s'adapter. Merci, M. le Député Rey, de me confirmer cette possibilité, car la mise en vigueur de ce projet prendra certainement quelques mois. Je partage l'avis du député Piller, qu'on soit à la page. Avec cette condition, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche soutient bien sûr à l'unanimité cette motion. On était un peu surpris par la réponse du Conseil d'Etat, qui nous semble être au niveau technique d'avant l'acceptation de la LATEC actuelle. Si ma mémoire est bonne, la commission parlementaire chargée de la LATEC a examiné la question de la transmission électronique et on s'est dit qu'on ne voulait pas mettre une règle absolue dans la LATEC sur la forme de la transmission et de la consultation des données. Mais bien entendu, on pensait déjà que ce serait la règle dans quelques années. A l'époque on hésitait, parce que toutes les communes n'étaient pas prêtes pour mettre sous forme électronique toute la procédure de mise à l'enquête. Là, nous sommes un pas plus loin. Aujourd'hui, il y a autour de nous plusieurs cantons où toute la procédure se déroule de manière électronique. C'est plus professionnel, plus précis, ce n'est pas moins sécurisé mais plus sécurisé. Là j'abonde dans le sens de M. Piller: les données électroniques sécurisées, non seulement ça n'existe, mais c'est quelque chose qui est maîtrisé par tout bureau moyen d'architectes et d'ingénieurs, même dans le canton de Fribourg. Donc, les instruments électroniques existent.

Quant au verbe «transmettre» par e-mail, ça ne me pose aucun problème parce que ce qui est monnaie courante aujourd'hui, c'est qu'on transmet le lien qui permet ensuite le téléchargement des données. Je ne conseillerais pas de prendre sur un serveur américain, mais il y a même des serveurs suisses qui permettent cela, qui fonctionnent et qui sont sécurisés. Donc, je pense que le côté technique existe et le SITel peut renseigner le Conseil d'Etat dans ce sens.

Je me suis aussi étonnée en lisant: «En revanche, les communes ne procèdent en principe pas à des envois complémentaires individualisés». Mais si on a adopté et mis en vigueur une loi sur l'information et la transparence, le citoyen ou la citoyenne qui souhaite un envoi individualisé a le droit de le demander à l'administration communale et à l'administration cantonale. Donc, ça aussi c'est déjà prévu. La seule chose qui à mon avis aurait pu s'opposer à la prise en considération de cette motion est que le Conseil d'Etat aurait pu dire que la base légale suffisait déjà et promettait de mettre en œuvre cela dans le règlement de la LATEC. A mon avis, juridiquement, ça aurait pu se faire. Le Conseil d'Etat n'a pas l'intention d'aller dans ce sens, mais je souhaite que vous soyez techniquement

un peu plus avancés ici dans cette salle, en tout cas les 109 députés comme on a dit, et vous demande d'accepter cette motion et de faire un tout petit pas vers le futur. D'autres cantons autour de nous l'ont déjà fait.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich habe eine Frage an den Verfasser der Motion. Mir ist eines nicht klar. So wie ich das gelesen habe – ich gebe zu in Französisch, vielleicht habe ich es deshalb nicht verstanden –, verlangen Sie, dass die Dokumente automatisch an direkt Interessierte übermittelt werden, woraus ich auf direkt interessierte Verbände usw. geschlossen habe. Wenn dem so wäre, müsste ich dagegen stimmen. Wenn dem nicht so wäre und eine fakultative Möglichkeit bestünde, dass die Leute die Dokumente im Sinne einer Holschuld bei der Gemeinde und beim Staat holen können, dann könnte ich damit einverstanden sein. Im ersten Fall wäre ich es nicht.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Par rapport à la question qui vient de m'être adressée directement, effectivement c'est la deuxième option qui est juste. Le principe de demander l'accès à ces documents est respecté. Pour la première version, il faudrait que toutes les institutions ou organisations reconnues fassent partie d'une liste et que tous les plans leur soient envoyés. Ce n'est pas ce que je demande. La procédure de demande sera respectée comme aujourd'hui, c'est le support qui change.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat partage les préoccupations du député Benoît Rey, mais il n'est néanmoins pas favorable à l'acceptation de cette motion en raison des problèmes qui découleraient d'une mise à disposition systématique des documents par voie électronique et ceci pour des contingences liées à l'état actuel de la technique et aussi de la législation cantonale.

En particulier, la question extrêmement délicate de la fiabilité et de la foi publique des données doit être examinée avec soin et ceci dépasse largement le champ d'application de la LATEC, dont la modification est demandée par le motionnaire. Et même si l'on s'en tient aux domaines régis par cette loi, il ne faut pas oublier qu'un dossier de révision générale de plan d'aménagement local ou de PAD ne se limite pas aux seuls plans et règlements. Beaucoup de documents annexes devraient être transmis, tels que rapports explicatifs, études, éventuels rapports d'impact sur l'environnement ou relevant également d'autres procédures, demandes de permis, autorisation de défrichement, etc. D'où un problème technique lié au caractère volumineux des documents qui devraient être transmis par courriel à toute personne qui en fait la demande. A cet égard, je relève que l'Association des communes fribourgeoises a été consultée sur cette motion. Sur le principe, elle n'est pas opposée à une mise à disposition des plans et des règlements sous forme électronique, tout en relevant que ces documents sont déjà très souvent consultables sur les sites internet des communes. En revanche, l'Association des communes fribourgeoises n'est pas favorable à un envoi individualisé par voie électronique, en raison de la surcharge de travail qui en résulterait, mais aussi du volume des documents comme mentionné. En d'autres termes, oui à la consul-

tation, mais non à la transmission systématique. Et là je vous rends clairement attentifs à la nouvelle charge que vous allez transmettre aux communes fribourgeoises.

Pour conclure, le Conseil d'Etat est d'avis qu'à terme il est souhaitable naturellement que cette consultation puisse s'effectuer de manière sûre par voie électronique. Une modification de la LATeC et du CPJA allant aujourd'hui dans le sens de la motion semble toutefois prématurée. Il s'agit finalement d'éviter une solution partielle, insatisfaisante, qui va créer de nombreuses difficultés non seulement à l'Etat, mais aussi et surtout aux communes fribourgeoises.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 67 voix contre 19. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 67.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 19.*

Se sont abstenus:

Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 7.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de décret N° 55 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transports publics¹

Rapporteur: **Benoît Piller** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêt. Je suis membre du comité de l'Agglomération de Fribourg, Agglomération qui participe au financement des infrastructures de transport.

Notre commission parlementaire s'est réunie en présence de M. le Commissaire du gouvernement et de M. Martin Tinguely, chef de service au Service de la mobilité (SMo). Je tiens ici à les remercier pour leurs réponses claires données aux questions de la commission.

Le domaine du financement des infrastructures de transport public n'est pas un domaine simple, comme vous avez pu le constater à la lecture du message accompagnant ce projet de décret. En effet, en application du droit fédéral, l'engagement de la Confédération est subordonné à la participation des cantons, participation que nous devons avaliser aujourd'hui. Ce n'est pas la première fois que de tels crédits sont engagés. Depuis 1974, des crédits similaires ont été accordés. Le dernier programme d'investissements de 36 millions, voté en 2007, a été complété en 2011 par un rajout de 5 millions. Aujourd'hui, ce crédit est pratiquement épuisé et son solde a été mis à zéro. Les travaux non encore réalisés, qui faisaient partie de ce dernier crédit, ont été remis dans la nouvelle demande. Il s'agit principalement des 3 millions du projet de la gare St-Léonard, dont la réalisation a été retardée pour cause de coordination avec la construction du pont de la Poya.

Pour ces crédits demandés aujourd'hui, deux catégories de financement sont prévues. Pour des infrastructures réalisées par les CFF, les montants sont versés sous forme de contributions publiques et subventions versées à fonds perdus. Pour les autres compagnies, l'argent est donné comme prêts sans intérêts, conditionnellement remboursables. Ils sont donc assimilables pour les compagnies à des fonds propres. Mais, pour l'Etat, ils sont amortis au moment de leur versement, ce qui finalement ne les distingue pas d'une subvention. A quoi servent ces crédits? La liste exhaustive des besoins d'investissements se trouvent dans le message 55. A sa lecture, on pourra constater qu'une partie concerne la mise en conformité avec la loi LHand, qui permet d'offrir un accès aux transports publics aux personnes à mobilité réduite. Ces adaptations à la LHand doivent être terminées pour 2024. Elles ont été, dans tous les projets de transformation, couplées à la modernisation des gares et des infrastructures.

Au-delà des objets retenus, l'acceptation de ce crédit donne un signal fort de notre volonté de soutenir les transports

¹ Message pp. 774ss.

publics, qui sont toujours plus utilisés si l'on se réfère à la publication récente du micro-recensement portant sur l'utilisation des transports publics au sein de la population fribourgeoise, document que vous avez reçu dernièrement.

Avec ces considérations, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'entrer en matière et d'accepter ce décret tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Le nouveau programme d'investissements 2013–2016 nécessite un nouveau crédit d'engagement en faveur des infrastructures de transport public de près de 53 millions de francs. Ce montant représente l'investissement le plus important de l'Etat de Fribourg jamais soumis au Grand Conseil. Il témoigne de la volonté du Conseil d'Etat d'améliorer tout simplement la mobilité dans ce canton. Effectivement, ce décret permettra à l'Etat d'octroyer des prêts conditionnellement remboursables pour un montant de plus de 26 millions de francs aux quatre entreprises privées, TPF, MOB, BLS et Sensetalbahn AG, et de financer un montant d'un peu plus de 26 millions de francs pour la part cantonale relative à la transformation de plusieurs objets d'infrastructure CFF nécessaires au RER Fribourg–Freiburg. Les investissements prévus serviront à construire ces infrastructures, au développement du réseau – notamment le développement du RER – et à renouveler des équipements usés, qui, sans remplacement, mettraient en péril la sécurité de l'exploitation. Ils sont donc indispensables pour assurer un réseau de transport public sûr, efficace, dense et attrayant dans le canton. Effectivement, une partie de ces investissements concerne l'application de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés, mais également l'assainissement des passages à niveau dangereux, conformément à l'article 37b de l'ordonnance sur les chemins de fer. Et on le constate ces jours: il est impératif de pouvoir assainir ces passages dangereux!

Le programme d'investissements CFF concerne plusieurs objets d'infrastructures nécessaires au RER. Parmi ces objets:

- > la halte ferroviaire Fribourg/St-Léonard,
- > la gare de Grolley, qui servira de pont de croisement lors de l'introduction de la cadence à la demi-heure entre Fribourg et Estavayer-Yverdon,
- > la gare de Givisiez, nécessaire à l'arrêt des trains Fribourg–Yverdon, en plus de ceux de la ligne Fribourg–Morat,
- > la gare de Cheyres, indispensable à l'introduction du cadencement à la demi-heure entre Fribourg et Yverdon.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous prie d'accepter ce décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public, crédit d'engagement qui sera naturellement concrétisé chaque année dans le cadre du budget annuel de l'Etat.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a analysé ce projet de décret de crédit d'engagement sous l'angle financier. C'est à l'unanimité des membres présents qu'elle vous recommande de soutenir ce décret tel que présenté.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Je déclare mes liens d'intérêt. Je suis employé de l'entreprise de transports ferroviaires que sont les CFF.

Le groupe socialiste a examiné et analysé avec une attention toute particulière ce projet de décret N° 55, qui nous est soumis aujourd'hui et qui concerne un crédit d'engagement de plus de 52,8 millions de francs en faveur des entreprises de transport. Les projets énumérés concernent pratiquement toutes les régions de notre canton et permettront en premier lieu la mise en action du RER Fribourg–Freiburg et aussi l'augmentation des cadences de desserte et d'accroître considérablement la sécurité. Un autre point, et non des moindres est l'application des nouvelles obligations découlant de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés. Il restera bien sûr après ces engagements, qui font suite à d'autres décrets antérieurs, d'autres investissements à faire, nécessaires à l'augmentation des cadences, à l'élévation des vitesses de service et à l'amélioration de la sécurité afin d'atteindre une performance s'approchant de ce que sont en droit d'attendre les usagers. A relever que ces améliorations sont aussi en faveur de la route. D'ailleurs, ces deux moyens de mobilité que sont le rail et la route sont complémentaires et ne devraient jamais s'opposer.

Personnellement, je souhaiterais d'ailleurs aller dans ce sens en relevant un problème dont j'ai parlé dans différentes commissions depuis plus de deux ans: c'est le passage à niveau de Givisiez. A l'heure actuelle, je n'ai jamais reçu de réponse satisfaisante à ce problème, qui, dès décembre 2014, provoquera un véritable chaos sur une route principale reliant le nord de ce canton à notre capitale cantonale. Imaginez le passage de deux RER Fribourg–Morat, Romont–Yverdon, provoquant la baisse des barrières huit fois dans l'heure, avec une moyenne d'arrêt de 2,5 à 3 minutes! Cela signifie 20 à 25 minutes par heure d'arrêt complet de la circulation sur cette artère! Or un projet pour éliminer ce problème est en cours depuis plus de quinze ans: un pont routier reliant la route de Belfaux à la route Jo-Siffert sur la commune de Givisiez! Où en est-on? A chaque fois, il m'a été répondu qu'on attendait le projet de la construction des ateliers des TPF pour aller de l'avant. Or, à la suite d'une discussion avec la direction des TPF, j'ai appris que la phase de projet était pratiquement achevée et que le problème du passage, ce fameux pont, était réglé depuis plusieurs mois. D'ailleurs, les TPF ont déplacé leur faisceau de rails pour permettre l'implantation des piliers du pont prévu!

Ce que j'aimerais entendre de votre part, M. le Commissaire du gouvernement, c'est l'énoncé d'un calendrier pour cette réalisation et que ce projet devienne rapidement réalité, ceci avant que la grogne de la population aille jusqu'à déstabiliser certains fauteuils de la capitale.

Suite à cette dernière considération, toute personnelle, et sur les différentes remarques du groupe socialiste, ce dernier accepte l'entrée en matière sur ce décret N° 55 et il le soutiendra en vote final.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). 90% des Fribourgeois possèdent au moins une voiture. C'est quand même 10% de plus que la moyenne des citoyens suisses.

Die Freiburgerinnen und Freiburger sind Schweizermeister im Nichtbesitzen eines ÖV-Abonnements. Entsprechend unterstützen wir die Idee, mehr Bürger mit einem guten Angebot für den öffentlichen Verkehr zu gewinnen.

Nous avons examiné avec beaucoup d'intérêt les projets d'investissements dans les infrastructures ferroviaires. Etant donné la croissance de la population fribourgeoise à laquelle nous assistons, nous saluons les mesures qui permettent d'accroître la productivité ou au moins les investissements visant à assurer la capacité du réseau et les assainissements des passages à niveau prévus pour garantir un niveau de sécurité élevé, tout cela en ne payant que 52 millions du total de 246 millions de francs!

M. le Commissaire, permettez-moi les remarques suivantes à ce sujet, déjà relevées par mon collègue et lors de notre séance de commission: nous partageons le souci pour le passage à niveau près de la gare de Givisiez, qui va devenir très problématique. Les barrières vont bientôt descendre toutes les six minutes et cela pourra causer des bouchons jusqu'à Belfaux.

Das Problem wird sich mit der Einführung des Halbstundentaktes des Interregio auf der Strecke Bern–Neuenburg auch beim Bahnübergang Murtenstrasse in Kerzers verschärfen.

Wir danken Ihnen, Monsieur le Commissaire, dass diesen Problematiken die nötige Aufmerksamkeit geschenkt wird. M. le Commissaire, au nom de mon groupe, je vous prie d'éclaircir la question de ce qui est prévu pour le rehaussement des quais de la gare d'Estavayer? Notre collègue Anne Loetscher Meyer va presque ramener un tabouret pour monter dans le train; pourtant, elle n'est pas si petite!

En vous remerciant de votre réponse, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va entrer en matière et accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat. Avec ceci, je suis arrivée au terminus.

Fasel-Roggo Bruno (*ACG/MLB, SE*). Wenn wir die Vorteile des ÖV nutzen und die Umwelt schonen wollen, so darf uns dies etwas kosten. Mit grossem Interesse hat unsere Fraktion die vorliegende Botschaft Nr. 55 zur Kenntnis genommen und ist einstimmig auf Eintreten.

Der Verpflichtungskredit ist eine Notwendigkeit für die Unternehmer des Öffentlichen Verkehrs, wie auch für die Infrastrukturen der SBB und der RFR. Der Verpflichtungskredit ist auch ein Leistungsvertrag zwischen Bund und SBB, 2013–2016. Mit diesem Verpflichtungskredit wollen wir in unserem Kanton nachfolgende Ziele erreichen: Sicherstellung der Personen und Warentransporte, Förderung der öffentlichen Verkehrsmittel, Koordinierung Bereich Verkehr und Umweltschutz, Abstimmen der verschiedenen Verkehrsmittel, Gewährleistung eines hohen Sicherheitsniveaus, optimale Nutzung der vorhandenen Kapazitäten, Verbesserung der Interoperabilität und Erhöhung der Produktion.

Für unsere Fraktion muss der Verpflichtungskredit zusätzlich das Ziel haben, die nötigen Anpassungen der Infrastrukturen des ÖVs für Menschen mit einer Behinderung vorzunehmen. Es muss alles für den Behinderten als Schwergewicht berücksichtigt werden. Eine weitere Frage an den Staatsrat: Ist in diesem Kredit die Sanierung der Böschung in Flamatt, Bahnlinie Bern–Freiburg, enthalten?

Aus all diesen Überlegungen wird unsere Fraktion dem Dekret über einen Verpflichtungskredit von 52,8 Millionen Franken zustimmen.

Castella Didier (*PLR/FDP, GR*). Le développement de la mobilité et des infrastructures de transport est une nécessité et un défi face au futur dans un canton qui connaît une démographie galopante. D'une part, le retard pris par rapport aux cantons alémaniques doit être comblé, d'autre part, renoncer à la manne fédérale constituerait un autogol, sachant que le taux de participation de la Confédération est périodiquement revu à la baisse.

Le drame de Neirivue nous rappelle malheureusement aussi que nous devons continuer à investir dans la sécurité de notre réseau, notamment dans les passages sous-voies prévus dans ce paquet. L'accès au train des personnes à mobilité réduite doit également être assuré dans chaque gare.

Je rappelle que ces crédits engagent également les communes qui seront amenées à participer à différentes réalisations, indépendamment de leur situation financière et des montants concernés. Dans ce sens, la question d'une solidarité intercommunale devra peut-être faire l'objet d'une discussion dans le futur puisque d'autres décrets suivront.

Seul grief, non imputable à ce présent décret et au canton: comme le confirment les pontes de la mobilité fribourgeoise, les exigences fédérales dans différents domaines deviennent parfois excessives et financièrement difficilement supportables! Nos parlementaires fédéraux feraient bien à l'avenir de réfléchir à deux fois avant de voter certaines exigences sans en connaître le coût financier, qui pourrait devenir un réel frein au développement de la mobilité.

Face à la nécessité d'adapter notre canton aux besoins futurs – rappelons que ces investissements sont aussi nécessaires à la deuxième étape du RER – le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité le projet de décret.

Page Pierre-André (*UDC/SVP, GL*). L'amélioration du service à la population continue avec l'arrivée des RER. Les cadences plus importantes sont des services appréciés par notre population mais nos infrastructures vieillissent! Il est également urgent de sécuriser tous les passages à niveau de notre canton. Il y a eu assez de drames, cela suffit! Le drame de Neirivue nous a tous choqués. M. le Conseiller, prenez des dispositions pour régler ces problèmes le plus rapidement possible. Je ne demande pas de débats, il faut simplement régler une fois pour toutes ces problèmes de sécurité.

L'impressionnant montant de 53 millions que nous devons décider ce matin concerne les années 2013–2016. Vous avez pu lire dans le message que de nombreuses régions sont

concernées étant donné que la loi sur les handicapés nous oblige à adapter nos infrastructures d'ici à 2024. Même si cette loi a des conséquences financières qui coûtent très cher à la collectivité, elle oblige bien sûr les entreprises à moderniser leurs infrastructures beaucoup plus rapidement.

Je pense, M. le Conseiller, qu'il serait également important d'informer les communes qu'elles devront réaménager leurs arrêts de bus à leurs frais car il me semble que de nombreuses communes ne soient pas encore informées de ces exigences et des coûts qui y sont liés.

Je ne vais pas faire de commentaires sur le détail des investissements; vous avez pu les consulter dans le message. Les réponses à de nombreuses questions ont pu être données dans le cadre de la commission parlementaire. Je rappellerai juste un souhait: que, lorsque les conditions topographiques le permettent, lors de ces nombreux travaux, que soient installés également des passages sous-voies pour les bovins lorsque cela est possible. Je rappelle qu'au niveau financier le Service des améliorations foncières est prêt à entrer en matière pour ces travaux et les agriculteurs participent également volontiers lorsqu'on peut sécuriser des troupeaux, ceci dans l'intérêt des entreprises de transport, des exploitants et de la sécurité en général.

Avec ces quelques remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra l'entrée en matière et le décret présenté.

Le Rapporteur. Je remercie l'ensemble des intervenants pour leur prise de position. Je constate aussi que l'entrée en matière n'est pas combattue. J'ai relevé dans vos interventions la nécessité d'améliorer les cadences, d'améliorer le trafic par ces crédits d'investissements, d'améliorer la sécurité et de permettre un accès aisé aux handicapés.

Concernant la question du passage à niveau de Givisiez, elle n'est qu'indirectement liée à ce crédit, je la transmettrai donc au commissaire. Il en va de même des questions précises qui lui ont été adressées concernant la gare d'Estavayer et la gare de Flamatt.

Le Commissaire. Je remercie tout d'abord l'ensemble des groupes qui apportent leur soutien à ce décret. Permettez que j'apporte quelques informations complémentaires sur des problèmes particuliers qui ont été soulevés.

Tout d'abord, je précise que ce crédit d'engagement porte sur la période 2013–2016. Nous partons bien de l'idée qu'il y aura, au-delà de cette échéance, de nouveaux investissements ou des investissements complémentaires, ne serait-ce d'ailleurs que pour l'entretien des infrastructures.

S'agissant de la mise en œuvre de la loi fédérale sur les handicapés, effectivement, une échéance à 2023 est fixée aux cantons pour respecter les contraintes découlant de cette loi. Le Conseil d'Etat a rencontré, il y a quelques mois, M^{me} la Conseillère fédérale Doris Leuthard. Il lui a fait part aussi de son souci sous l'angle financier lié à la mise en œuvre de cette législation fédérale. M^{me} Leuthard nous a répondu que cette échéance n'allait pas être prolongée, qu'un nouveau

débat avait déjà eu lieu au Parlement fédéral à ce sujet. Les Chambres fédérales elles-mêmes avaient confirmé cette date de 2023. Ceci implique donc de nombreux investissements pour les cantons, pour le canton de Fribourg en particulier, raison pour laquelle les TPF ont notamment fait un planning de réalisation jusqu'en 2023. Il appartiendra naturellement aux communes d'assumer également leurs responsabilités pour faciliter l'accès aux bus.

S'agissant de Givisiez, le présent décret contient un montant de l'ordre de 600 000 francs pour des études. Nous savons qu'à Givisiez, il y a des travaux importants qui sont prévus, que ce soit au niveau de la construction d'une nouvelle route, du déplacement de la gare ou de l'assainissement du passage à niveau. Il est difficile de fixer un calendrier précis, mais c'est probablement à l'horizon de 2017 que ces travaux seront définitivement réalisés.

S'agissant d'Estavayer-le-Lac, il appartient effectivement aux CFF d'assainir le quai, de le rendre conforme à la législation fédérale dans le délai imparti, au maximum 2023. Mais, naturellement, nous espérons que ces assainissements interviendront le plus tôt possible.

Au député Bruno Fasel qui intervient au sujet des travaux prévus sur Flamatt, un montant de 782 000 francs est également prévu à ce titre. Je le renvoie en page 11 du rapport, qui donne le détail de ces travaux.

Au député Page, je précise également que l'assainissement des passages à niveau se poursuit à une cadence, je dirais, grand V, dans le canton puisque, à l'époque, il y avait plus de 450 passages à niveau à assainir. A ce jour, il en reste un peu plus d'une cinquantaine. Nous avons bon espoir de le faire d'ici à fin 2014, sous réserve naturellement des obtentions des autorisations nécessaires, puisqu'il y a parfois des recours. C'est une responsabilité première des compagnies d'exploitation d'effectuer ces travaux, en particulier pour les TPF dans le canton de Fribourg. C'est un souci constant. On ne peut que regretter très amèrement le drame qui vient de survenir dans la commune de Neirivue et partager naturellement la peine de cette famille. Sous l'angle plus juridique, il est vrai que le passage en question était considéré par l'Office fédéral des transports comme un passage assaini, répondant aux normes de sécurité. Néanmoins, j'ai eu un contact avec le directeur des TPF. Les TPF vont faire une analyse complémentaire de ce passage, savoir s'il y a lieu de le maintenir ou de le supprimer, respectivement de faire un passage sous-voies. Une étude est donc lancée par les TPF à ce sujet avant même, je dirais, la fin de l'enquête sur le plan fédéral.

Voilà, M. le Président, les informations complémentaires que je pouvais apporter.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

Le rapporteur. Cet article nous précise que les premiers crédits sont inscrits au budget 2013 déjà du Service de la mobilité.

> Adopté.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Il n'y a pas de référendum financier possible. En effet, l'Administration des finances estime qu'il s'agit d'une dépense liée.

Le Commissaire. Je confirme cette précision.

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Laper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR,

UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 94.

Projet de décret N° 58**relatif à l'acquisition d'un immeuble à la route de Riaz, à Bulle¹**

Rapporteur: **Jacques Vial** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Tout d'abord, je précise que je n'ai strictement aucun lien d'intérêt avec les entreprises, les auteurs du projet et toutes les personnes intervenant sur cet objet.

L'achat d'un immeuble n'est jamais un acte anodin, que ce soit sur le plan privé ou pour l'Etat. Il engage à moyen, voire à long terme. Actuellement, la Préfecture de la Gruyère, le Tribunal de la Gruyère, ainsi que la police, flanqués de la prison, sont opérationnels dans l'enceinte du château de Bulle, mais ils sont à l'étroit. De nombreux autres services occupent des locaux disparates loués dans la ville de Bulle. Le Service des bâtiments a étudié diverses variantes de transformation du château, mais aucune n'a débouché sur une solution satisfaisante, soit en raison de l'exiguïté des lieux, soit à cause des exigences des biens culturels, soit que l'Office du tourisme désirait, à juste titre d'ailleurs, valoriser le site. Parallèlement, l'architecte cantonal, que je salue dans cette salle, maintient les contacts avec les différents offices immobiliers du district, afin de connaître les objets en concordance avec les besoins de l'Etat. Un seul objet présentait les caractéristiques voulues, soit une situation près du centre, accessible facilement par les transports publics et les véhicules privés, présentant des surfaces suffisantes pour regrouper plusieurs services. Ce bâtiment de la route de Riaz, en début de construction du gros œuvre, avait en plus l'avantage de permettre l'étude de l'aménagement complet de l'intérieur, ce qui fut mené par l'architecte auteur du projet. Cette opportunité, car c'en est une, permettra l'installation au rez-de-chaussée et au sous-sol, avec un parking sécurisé, de la police. Aux niveaux 1 et 2, il y aura le Tribunal de la Gruyère, qui vient d'engager un quatrième juge et qui bénéficiera de deux salles d'audience. Au niveau 3, c'est la Justice de paix et l'Office des poursuites qui s'installeront.

Au niveau technique, le bâtiment correspond à toutes les normes actuellement en vigueur relatives au parasismique, à l'isolation thermique et phonique, aux installations techniques et de ventilation. Le chauffage, lui, est assuré par la centrale de chauffe de la ville de Bulle, située à la scierie Despont.

¹ Message pp. 830ss.

Au niveau opérationnel, par souci de complémentarité d'usage, des places de parc seront louées aux promoteurs et la police bénéficiera d'un parking sécurisé au sous-sol, avec quelques cellules de dégrèvement.

Quel avenir pour le château? En cas d'acceptation du décret, la Préfecture pourra rester au château, qui accueillera également le Service social et le Registre foncier. La société de développement de Bulle se réjouit d'un accès au donjon assuré.

Concernant le coût, la commission, confortée par quelques comparaisons locales, confirme que le prix de 4000 francs le mètre carré n'est pas usurpé et propose donc au Grand Conseil de voter le crédit total de 17 353 000 francs dont 16 millions pour le bâtiment et 1 353 000 pour le mobilier et l'informatique.

En conclusion, même si le processus d'acquisition n'a pas été suivi selon le modèle ultra-traditionnel de l'Etat, la commission a apprécié la souplesse du Conseil d'Etat pour profiter de cette opportunité, qui ne se serait pas présentée deux fois. Elle souhaite que ces nouvelles installations soient bénéfiques pour la population de la Gruyère et que des centralisations pareilles trouvent également leur écho dans d'autres districts tels que la Broye.

La commission, à l'unanimité, vous recommande d'accepter ce décret.

Le Commissaire. Je remercie le rapporteur et la commission pour l'intérêt manifesté à l'étude de ce dossier et pour le soutien à la proposition du Conseil d'Etat. Effectivement, avec l'acquisition de cet immeuble à la route de Riaz à Bulle, le Gouvernement entend renforcer sa politique immobilière active, qui vise finalement à une diminution des locations, par l'acquisition de nouvelles surfaces qui doivent répondre naturellement aux besoins croissants en locaux administratifs, en particulier dans le sud du canton. C'est aussi une forme de mise en œuvre de cette tendance à vouloir favoriser l'installation d'un guichet unique par district. A ce titre, le Conseil d'Etat vient de créer dernièrement un comité de pilotage qui a pour vocation de créer les contacts nécessaires avec l'ensemble des districts, notamment des préfectures, pour essayer de mettre en œuvre cette politique active. S'agissant du présent projet, il vous a été très bien décrit par le rapporteur. Je préciserais que les besoins ont été validés d'une part par le Directeur de la sécurité et de la justice puisque de lui dépendent notamment les entités qui seront installées dans les nouveaux locaux, mais également par la Commission permanente d'examen des projets immobiliers de l'Etat. Donc, l'Etat a effectivement eu la possibilité de saisir une opportunité sur un immeuble qui est idéalement situé à l'entrée de la ville de Bulle, en bonne liaison avec les transports publics. Nous pourrions offrir aussi des conditions de travail améliorées pour en particulier la Police cantonale, pour le Tribunal de la Gruyère, pour la Justice de paix qui a fait l'objet de soucis dans ce gemium hier par rapport à ses conditions de travail et également pour l'Office des poursuites. Il est vrai que par la suite des travaux complémentaires devront être réalisés au château de Bulle pour améliorer les conditions d'accueil, en particulier pour les personnes handicapées, améliorer les

conditions de fonctionnement aussi pour la Préfecture, qui reste naturellement au château, mais aussi pour les prochains services qui pourront peut-être y être installés, en particulier l'Etat civil, qui dispose actuellement déjà dans le château d'une salle pour la célébration des mariages civils.

Le Conseil d'Etat est convaincu que cette opportunité doit être saisie, ce d'autant plus que nous faisons l'objet de demandes de surfaces supplémentaires actuellement, pour répondre aux besoins en particulier de la police et du tribunal. Si nous ne saisissons pas cette opportunité, nous devrions trouver ailleurs à Bulle une alternative et ça n'est pas simple. Ou alors, ce serait le comble, nous nous verrions peut-être contraints de louer au promoteur cet immeuble alors même que nous sommes convaincus qu'il est préférable, notamment financièrement, d'en devenir propriétaire.

C'est pour ces raisons que je vous invite à entrer en matière sur ce projet.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a également analysé ce projet de décret sous l'angle financier et c'est par 12 voix, sans opposition ni abstention, que ses membres vous recommandent de soutenir ce projet.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le projet de décret N° 58 donne à l'Etat et à ses services l'opportunité d'acquérir, semble-t-il, un bâtiment high-tech pouvant pleinement répondre à la sur-occupation et à l'engorgement du carré savoyard qu'est le château de Bulle. Lorsque l'on sait que dans ce chef-lieu, le prix au m² avoisine les 5000 francs, nous pouvons donc être satisfaits des 3939 francs annoncés pour cet achat. Nous le savons tous, le château de Romont et celui de Châtel abritent aussi certains services de l'Etat. Au vu de leur configuration, n'y aurait-il pas lieu de réfléchir aussi à leur futur réaménagement et d'effectuer ainsi une analyse globale pour les trois districts du sud, à l'instar de ce qui se passe au niveau de notre Police cantonale qui, elle, a compris l'efficacité d'un positionnement efficace à Vaulruz? M. le Commissaire du Gouvernement nous a avisés que l'on mettait en place, semble-t-il à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, une commission de pilotage qui allait procéder à une analyse des besoins. Dès lors, pourrions-nous maintenant imaginer que les tribunaux des districts pour le sud puissent se retrouver sous un même toit dans un endroit facile d'accès, avec toutes les commodités que nous offre ce bâtiment de Bulle que nous allons certainement acquérir? L'achat proposé aujourd'hui se présente à nous sous la forme d'acquisition en propriété par étages, donc une chance. N'y a-t-il pas ici une opportunité à saisir? On est toujours plus malin après, comme disait un vieux syndic, mais lorsque l'on sait avant, il n'y a plus rien à sortir du tiroir des excuses. Le groupe Alliance centre gauche, quant à lui, acceptera cet achat.

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). Les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendront sans réserve l'acquisition d'un immeuble de bureaux sis à la route de Riaz à Bulle, pour le prix de 16 millions de francs plus 1,3 million pour l'équipement intérieur. Cette opération

immobilière permettra au Tribunal de la Gruyère, à la gendarmerie, à la Justice de paix et à l'Office des poursuites de travailler sous le même toit. Ceci permettra de nombreuses synergies et contacts entre ces services de l'Etat. Ces services étaient, comme cela a déjà été dit, répartis à plusieurs endroits de la ville de Bulle et dans différents locaux loués. L'accès pourra se faire facilement par les transports publics (Mobul) ou par l'entrée nord de la ville de Bulle. A titre personnel et en tant que Bullois, je me réjouis de voir s'appliquer le nouveau règlement communal des constructions obligeant tout projet de construction de surfaces de vente, et il y en a un voisin de l'immeuble en question, à mettre à disposition une surface équivalente en bureaux ou en habitations. Cette façon de faire contribue ainsi à diminuer le mitage ou le gaspillage du territoire. C'est donc grâce à cette opportunité que ces surfaces administratives ont pu être construites.

Toujours à titre personnel, je regrette quand même que l'Etat n'ait pas voulu ou pas pu insister pour acquérir quelques places de parc. Par cette opération, nous avons l'occasion d'offrir aux utilisateurs gruériens des tribunaux notamment, une bâtisse moderne, lumineuse, facilement accessible et nous en sommes très heureux.

Donc, les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique félicitent le Conseil d'Etat pour cette initiative.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a étudié avec intérêt le message N° 58 du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décret en question. Nous saluons ce projet permettant de pallier le manque de place évoqué par le Tribunal de la Gruyère et la Police cantonale.

Le château de Bulle ne peut plus répondre aux besoins en locaux de ses services, d'une part, elle ne remplit pas les exigences liées à l'accès des bâtiments publics par les personnes à mobilité réduite, d'autre part.

Ce nouveau bâtiment a l'avantage de permettre aussi le regroupement sous un seul toit de l'Office des poursuites et de la Justice de paix, avec une économie substantielle en termes de location. Sa conception satisfait aux besoins des différents services concernés. Sa situation, à proximité d'un arrêt de bus Mobul et à quelques minutes de l'accès autoroutier, représente un avantage, tant pour les utilisateurs de ces services que pour leur personnel et les interventions d'urgence de la Police.

Cependant, nous regrettons que l'Etat n'acquière pas quelques places de parc, car, à terme, les locations de ces places vont coûter très cher à l'Etat et ces places auraient pu être mises à disposition de tiers le week-end en cas de nécessité. Nous avons constaté que le promoteur immobilier avait pris l'initiative d'élaborer ce projet à l'intention de l'Etat et le groupe socialiste n'aimerait pas que cela devienne une règle.

C'est avec ces remarques que le groupe socialiste accepte ce décret et vous encourage à en faire de même.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la politique de l'Etat d'ache-

ter plutôt que de louer des bâtiments administratifs. Acquérir et investir dans l'immobilier, c'est bien. Gérer le parc immobilier existant, c'est mieux. J'en veux pour exemple, à titre personnel, le restaurant de la Croix-Blanche à Marsens, propriété de l'Etat de Fribourg, qui est fermé, ainsi que son appartement, depuis près de 4 ans. M. le Commissaire, avez-vous un inventaire précis du parc immobilier propriété de l'Etat ainsi que de son taux d'occupation? Car, avec ce projet de décret, on va voter 17 millions et d'un autre côté il y a un manque à gagner non négligeable pour cause d'immeubles désespérément vides.

Avec ces considérations le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité cette acquisition à Bulle.

Schopfer Christian (PLR/FDP, LA). Ich habe keine Interessenbindung zum Erwerb dieser Liegenschaft in Bulle zu deklarieren. Da in der heutigen Situation noch viele Räumlichkeiten gemietet werden, könnten mit dem Erwerb dieser Liegenschaft viele wichtige Institutionen unter einem Dach vereint werden, wie die Kantonspolizei, das Bezirksgericht, das Friedensgericht sowie das Betriebsamt.

Der Preis für die Liegenschaft in der Höhe von 16 Millionen Franken ist für die Region marktüblich. Dies ergibt einen verbauten Quadratmeterpreis von unter 4000 Franken. Die Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle ist sowohl mit den öffentlichen Verkehrsmitteln als auch mit dem Auto gut erreichbar. Für den Erwerb von Mobiliar und Informatik ist ein Betrag von 1,351 Millionen Franken vorgesehen.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich einstimmig für den Erwerb dieser Liegenschaft an der Route de Riaz in Bulle ausgesprochen.

Le Rapporteur. J'aimerais tout d'abord remercier tous les intervenants qui ont parlé en faveur de ce décret et qui sont favorables à l'entrée en matière.

J'ai une seule réponse à donner à M^{me} Pythoud concernant les places de parc et je pense que M. le Commissaire complètera. Le fait que les places de parc ne sont pas achetées mais louées est un principe qui est utilisé surtout ici par complémentarité d'usage; autrement dit, la nuit, les places de parc peuvent être utilisées par des occupants autres que ceux du Tribunal et cela permet ainsi de les utiliser pratiquement 24h/24. On utilise le même principe au bâtiment des Augustins à Fribourg, qui sera bientôt ouvert au Tribunal.

Pour les autres questions, je passerai la parole à M. le Commissaire.

Le Commissaire. Je remercie l'ensemble des intervenants pour le soutien apporté à ce projet. Quelques réponses aux problèmes soulevés de manière plus particulière. Pour rappeler, tout d'abord, qu'au château de Châtel-St-Denis, des travaux ont été réalisés sur plusieurs années maintenant. Je prends note de la proposition sarinoise de fusionner les Tribunaux du sud. Il appartiendra au Directeur de la sécurité et de la justice de faire des réflexions sur cette proposition. J'observe que le comité de pilotage, mis en place également par l'Etat maintenant, devra naturellement explorer toutes

les pistes avec les partenaires, en particulier les préfets pour essayer d'avoir une gestion efficiente des propriétés de l'Etat.

La problématique des places de parc a déjà été développée par le rapporteur. Effectivement, il y a possibilité de mettre en place une complémentarité d'usage, une utilisation en pool, qui devrait être de nature à faire baisser également le prix des locations.

Sous l'angle des marchés publics, il a donc été expliqué que l'Etat saisit une opportunité qui se présente sur le marché. A ce jour, aucun acte notarié, acte de vente ou promesse de vente n'a été passé avec les promoteurs, qui ont pris le risque de cette promotion immobilière, mais qui auraient d'autres alternatives que de vendre à l'Etat. Si l'Etat ne se portait pas acquéreur, le promoteur pourrait céder cet objet à un tiers. Il ne dépend donc que de l'Etat de vouloir maintenant acheter cet objet, qui ne sera payé d'ailleurs que lors de la prise de possession en 2014.

Sous l'angle des marchés publics, nous disposons également d'un avis de droit de manière générale sur l'acquisition par l'Etat de propriétés immobilières et la situation est parfaitement conforme. L'Etat ne peut pas mettre, en l'occurrence, en concurrence d'autres promoteurs sur ce site, car il n'a lui-même ni la propriété du terrain ni le mandat de valorisation de l'ensemble du projet. L'Etat ne peut qu'acquérir en particulier des surfaces en PPE en négociant le prix avec le promoteur, et je vous assure que cela a été fait dans le cas d'espèces. On se trouve finalement en présence d'un objet unique sans solution de remplacement.

Au député Frossard, je précise naturellement que le Service des bâtiments dispose d'un inventaire des biens propriétés de l'Etat de Fribourg.

S'agissant de la situation à Marsens, il y a des réflexions qui sont en cours entre la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Comme vous le savez, il y a, en principe, nécessité que l'HFR reprenne un certain nombre de propriétés existant sur la commune de Marsens. D'autres, au contraire, devront être sorties du paquet et revenir sur le marché. L'Etat décidera s'il veut rester propriétaire de ces objets ou s'en séparer. Des études sont actuellement en cours à ce sujet.

En conclusion, je vous remercie d'apporter votre soutien à l'acquisition de cette propriété, qui permettra d'améliorer le service à la population du district de la Gruyère.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article 1, nous demandons uniquement à l'Etat de contrôler que l'article 1120 soit bien le nouvel article et non pas l'ancien article non divisé.

Le Commissaire. Je précise naturellement que la PPE n'est formellement pas constituée à ce jour et que les dispositions seront prises le moment venu dans le cadre de l'acte notarié, qui n'a pas encore été requis.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. A l'article 2, je tiens à préciser que le montant estimé de 1 353 000 francs pour le mobilier et les équipements informatiques est un montant maximum. La variation sera en dessous de ce montant-là.

Le Commissaire. Cette précision est confirmée.

- > Adopté.

ART. 3 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lamberlet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mau-

ron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 91.

Rapport N° 57 sur le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la route d'évitement Bulle–La Tour-de-Trême H189¹

Discussion

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Mit diesem Bericht wird eine trübe, alte Suppe vermutlich offiziell ein letztes Mal aufgewärmt und wir wollen auch nicht weiter darin rühren. Wir wissen ja aus dem Untersuchungsbericht, dass Verantwortliche in der Aufsicht am Anfang zu wenig aufmerksam, zu wenig kommunikativ und zu wenig transparent usw. waren. Die Tatsache ist, dass der hier in den Sand gesetzte Betrag mindestens den Bau von einem Dutzend dringend benötigten Kreiseln oder die Realisierung von vier kürzeren Umfahrungsstrassen in anderen Regionen erlaubt hätte. Auch ist es kein Geheimnis, dass in der selben Zeit bei anderen Fragestellungen bezüglich Strassenplanung – höflich gesagt – nicht sehr ehrliche und offene Antworten gegeben wurden.

Es bleibt zu hoffen, dass aus der Affäre H189 die Lehren gezogen wurden und dass heute offen kommuniziert wird und Fragen an die heute Verantwortlichen vom Amt für Mobilität komplett, korrekt und ehrlich beantwortet werden.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion Kenntnis vom Bericht Nr. 57.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Wir haben in der Fraktion den Bericht zur H189 mit Mehrkosten von 94,2 Millionen Franken zur Kenntnis genommen und danken dem Staatsrat für den Schlussbericht und die Erfahrungslehren – die Erfahrungslehren möchte ich hier unterstreichen.

Wo gearbeitet wird, passieren auch Fehler, aber nur einmal. Leider sind solche Fehler in der H189 zum Teil mehrmals passiert: keine seriöse Abklärung des Landerwerbs und der Güterzusammenlegung zu Beginn, keine Detailabklärungen bei Ausbau, Materialkosten, Umwelt. Aus Sicherheitsgründen mussten zusätzliche Massnahmen getroffen werden. Im

gleichen Kapitel ist auch die Elektromechanik im Tiefbau zu erwähnen. Aus all diesen nachlässigen Planungsgründen mussten verschiedene Projektanpassungen vorgenommen werden, die ebenfalls mit Kosten verbunden waren, wobei in diesem Fall die Honorare entsprechend ausgefallen sind.

Für uns wären während der Bauphase die nötige Infrastruktur und Transparenz nötig gewesen, welche jedoch fehlten.

Welche Lehren ziehen wir daraus und wie beziehen wir diese in die grossen Projekte wie zum Beispiel La Poya oder die Umfahrungsstrasse Düringen ein? Die Finanzierung der Projekte, die Ausarbeitung der Bauprojekte, die Baubewilligungen und Ausschreibungen der wichtigen Lose, die Ausführungen der Bauarbeiten, die Risikoanalyse und die ständige Transparenz und Kommunikation.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion den Schlussbericht Nr. 57 zur Kenntnis und dankt dem Staatsrat.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, je remercie et je félicite le Conseil d'Etat de nous soumettre ce rapport. Il était effectivement très important que le Conseil d'Etat nous soumette un rapport qui ferme, finalement, la boucle de toutes les questions, les problèmes que nous avons eus l'occasion de discuter déjà au sujet de cette H189, route de contournement de Bulle.

Nous constatons que, sur le plan financier, la couverture financière demandée en deuxième phase couvre amplement le coût des travaux, puisque qu'elle dépasse d'un ordre de grandeur de 6 millions de francs le coût des travaux. Ce que nous relevons dans le cadre de ce chantier est finalement que le montant de départ était insuffisant, ce qui a déjà été dit à l'époque par la Commission des finances et de gestion qui était responsable d'analyser ce dossier. Ce montant insuffisant était dû, à mon avis personnel, à un projet qui manquait de maturité, qui révélait certains manquements et en aucune façon il s'est agi de coûts supérieurs. Par exemple, les entreprises ont maintenu leurs coûts, il n'y a pas eu de grande augmentation à ce niveau-là. Par contre, il y a eu des problèmes au niveau du projet.

Aujourd'hui, ce que nous constatons aussi, c'est que nous avons fortement répondu à la demande en mobilité dans cette région de Bulle et que ces infrastructures correspondent parfaitement à l'attente de cette région. Cela a déjà été relevé tout à l'heure, il faut féliciter le Conseil d'Etat, qui tire des leçons de ce chantier. Personnellement, je donnerais la position suivante sur les deux axes proposés:

1. Tout d'abord l'entreprise totale: si personnellement je suis très favorable au principe de l'entreprise totale, je le suis lorsque l'on arrive parfaitement à définir un axe de A à B, à définir parfaitement ce que l'on veut. Dans le cadre routier, cela devient beaucoup plus difficile, car en général, il y a des discussions qui prennent des années voire des dizaines d'années avec des voisins, des communautés. Il est assez difficile de prévoir l'entreprise totale dans ce genre de chantier. Certes, on constate que, sur le chantier qui est en train de se dérouler entre Vaulruz

¹ Rapport pp. 874ss.

et Romont, c'est une bonne solution pour l'Etat. Mais j'appellerais plutôt cette entreprise un prix forfaitaire qu'une entreprise totale. La liberté de manœuvre des entreprises était fortement limitée. Sur le plan purement financier, demander une entreprise totale est peut-être un non-sens économique du fait que d'une part, le canton a investi énormément d'argent pour enrichir le projet, pour le faire avancer, d'autre part, on demande à une série de concurrents, cinq, six, sept à dix, des travaux extrêmement importants. Si on additionne tous les coûts économiques pour la société, ils deviennent énormes. Je me pose vraiment la question si, pour ce genre de projet, cela est intéressant sur le plan global.

2. L'autre axe, qui a aussi déjà été annoncé par le M. le Commissaire, est la maturité des projets mis en soumission. Personnellement, j'ai de grands doutes sur cette façon de faire. Dans certains cas oui; je viens d'avoir un entretien avec l'Ingénieur cantonal qui nous a montré que dans certains cas effectivement, c'était important de le faire, mais pour de très grands projets, je n'y crois pas. Il faut savoir que l'Etat prend un risque énorme au niveau des études; 5 à 10% de risque au cas où la population n'accepterait pas cette manière de faire. Je suis un partisan du fait que nous devons avoir des patrons au niveau du SPC, des patrons de projets, qui connaissent bien le domaine, qui peuvent s'appuyer sur des bureaux d'ingénieurs compétents en la matière. C'est beaucoup plus au niveau de la formation de ces bureaux d'ingénieurs que j'investirais plutôt que d'aller vraiment jusqu'au bout du processus des mises en soumission.

Enfin, pour finir, une soumission établie par un ingénieur et soumise à des entrepreneurs ne donnera jamais le bon prix si le projet n'est pas bon. Un entrepreneur ne va pas soumissionner des chapitres qui auraient été oubliés dans la soumission. C'est pourquoi je me pose beaucoup de questions sur cette façon de faire, mais il faut aussi attendre pour voir et ensuite vous en tirerez certainement les conclusions.

Roubaty François (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêt: je travaille à la maintenance des routes nationales. Le groupe socialiste a analysé le rapport et le décompte final de la route de contournement de Bulle. Nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir estimé les travaux restants et plus particulièrement ceux prévus pour terminer le remaniement parcellaire. Cette démarche permet au canton de recevoir chaque année plusieurs millions de la Confédération pour la maintenance et l'entretien de la H189. Seul bémol, le coût final: 289 197 255 francs, soit 18.8% de plus que le crédit demandé lors de la votation de juin 2001. Le groupe socialiste demande au Conseil d'Etat de présenter, à l'avenir, des projets plus aboutis reflétant des coûts plus près de la réalité.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat relatif au décompte final de la H189.

Cette réalisation a fait couler beaucoup d'encre et le résultat présenté aujourd'hui est sans commune mesure avec la polémique médiatique de l'époque. On constate qu'il vaut mieux parfois attendre la fin d'un projet pour en tirer des enseigne-

ments. Même si les surcoûts doivent être évités avec une organisation rigoureuse et un suivi précis et ne sont, en soi, pas admissibles, la facture finale présente une augmentation de 18% par rapport au crédit d'engagement voté en 2000. Ces résultats sont le fruit d'importantes négociations entreprises par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions avec la Confédération, qui a passé en revue pas moins de 3400 factures. Il ne semble pas inutile de rappeler que sur les 289 197 255 francs investis dans ce chantier, le canton a pris en charge 94 788 000 francs, soit le 30% d'un ouvrage important dont l'utilité n'est plus à prouver en Gruyère.

Deuxième bonne surprise: la gestion des matériaux, pour laquelle un surcoût de 4 300 000 francs par rapport à une solution sans valorisation avait été annoncée. Elle se révèle finalement être plus avantageuse de 2 000 000 francs, même si l'on pouvait attendre une économie supérieure avec cette variante.

Finalement cette réalisation permet de mettre le doigt sur un certain nombre de problèmes qui doivent trouver des solutions pour éviter absolument qu'une telle situation se reproduise.

Les points suivants nous semblent importants mais appellent, néanmoins, quelques remarques:

- > Soumettre au vote populaire des projets plus mûrs établis sur la base de soumissions, c'est bien. Mais ne perdons pas de vue que cela va impliquer une prolongation des délais des études avant un vote populaire et des coûts à prendre en charge en cas de refus du projet en votation.
- > Mettre les moyens à disposition à l'interne de l'Etat. Oui, mais on appréciera cette remarque à l'une des mesures structurelles et du gel de nouveaux postes.
- > Eviter l'attribution de mandats pluridisciplinaires à des groupements d'ingénieurs disparates. Oui, mais cela risque aussi de créer des difficultés, car il n'est pas sûr que dans le canton de Fribourg nous disposions de bureaux suffisamment importants qui pourraient se voir attribuer de tels mandats; et nous risquons aussi de voir attribuer ces mandats à de grands bureaux situés dans d'autres cantons.
- > Utiliser le modèle d'entreprise totale qui permet de limiter les risques financiers pour la collectivité publique en les transférant aux entreprises à l'exemple de ce qui a été fait pour la route Romont-Vaulruz. Pas sûr que les entreprises soient enchantées par cette solution en fonction de leurs expériences pour de tels ouvrages.

Avec cette réalisation unanimement saluée, tant par les nombreux usagers privés que par l'économie de la région, le Conseil d'Etat semble avoir tiré des enseignements. Néanmoins, ne nous voilons pas la face, car même avec une bonne organisation, il y a toujours des impondérables dans de tels chantiers que l'on ne peut pas parfaitement maîtriser, notamment en raison des offres qui peuvent varier en fonction de la conjoncture.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical prend acte du rapport.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis directeur d'une association dont les membres ont réalisé une partie des travaux que nous examinons aujourd'hui.

Vous avez probablement tous raison, on doit être meilleurs, encore plus professionnels dans tout ce que nous faisons dans l'approche et la réalisation des projets. Je crois que dans cette salle il n'y a pas beaucoup de gens qui sont conscients des difficultés à affronter pour mettre au point ce genre de projet, de la complexité des intervenants. Si cela était aussi facile, je peux vous assurer qu'il n'y aurait jamais de dépassements. J'invite chacun d'entre vous à faire un exercice: vous décidez d'acheter quelque chose de l'ordre de grandeur de 100 francs. Vous verrez, dans le magasin, que cela coûte 118 francs, mais vous l'achèterez quand même.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants pour l'analyse qu'ils ont faite du rapport N° 57 concernant le décompte final à l'intention de l'Office fédéral des routes pour la H189. Je ne veux pas m'étendre sur tous les aspects indiqués dans le rapport, ainsi que sur toutes les démarches et expertises réalisées. Je ne veux pas non plus refaire les débats qui ont déjà eu lieu ici en 2007 et 2009.

On l'a dit, les coûts finaux des travaux se montent à 289 millions de francs. Grâce à la contribution fédérale au titre des routes principales suisses subventionnées, le montant net à la charge de l'Etat est inférieur à 95 millions de francs. La Confédération a finalement accepté de subventionner davantage que prévu. Après discussion de près de 3400 factures.

Comme l'indique le rapport, suite à une analyse approfondie de toutes les pièces, il ressort finalement que le choix de valoriser les matériaux d'excavation sur place s'est avéré une décision plutôt positive sous l'angle environnemental, mais aussi financier. Je tiens à rappeler que les travaux ne sont pas encore totalement terminés, puisqu'à côté des tâches normales subséquentes à la fin des travaux, tels que suivis de garantie, archivages des dossiers et travaux de finitions, les travaux de remaniements parcellaires vont se poursuivre jusqu'en 2016–2017.

Toutes les mesures d'accompagnement du ressort de la ville de Bulle, qui permettront d'atteindre pleinement les objectifs de la route de contournement, n'ont pas pu être réalisées dans le délai fixé par le plan directeur partiel des transports. Il s'agit notamment des mesures d'accompagnement liées à la modération du trafic dont la réalisation incombe à la ville de Bulle et qui se sont heurtées à des problèmes de financement et de coordination des travaux. Toutefois, une planification de la réalisation de toutes les mesures restantes s'étalant jusqu'en 2021 est tenue à jour par le groupe de suivi ad hoc piloté par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Les coûts annuels d'exploitation de la route de contournement de Bulle, de l'ordre de 510 000 francs, sont couverts par le Fonds cantonal pour les routes principales suisses sises

sur le territoire fribourgeois, créé en 2009 suite à l'entrée en vigueur de la RPT.

Les équipements électromécaniques, vous le savez, ont une durée de vie d'environ 10 ans. Leur renouvellement en 2020, de l'ordre de 5 à 7 millions de francs, seront également financés par le fonds précité. Les principaux enseignements que l'Etat tire de ce grand chantier ont été évoqués à plusieurs reprises ce matin, je ne vais pas les citer à nouveau.

Ces enseignements, dans toute la mesure du possible, ont été appliqués pour le projet en cours d'élaboration de la route de contournement de Dürdingen. Ces enseignements n'ont pas pu être tous tirés pour le projet Poya qui était déjà voté avant l'apparition des soucis financiers de la H189 en automne 2007.

Ce qu'il faut retenir finalement c'est que la route de contournement de Bulle a coûté 289 millions de francs, 15 millions de francs de moins qu'estimé en 2008 lors de la demande de crédit additionnel. La facture finale dépasse de 18.8% le montant voté par le peuple, mais ce décompte final a été accepté largement fin 2012 par l'Office fédéral des routes. Dépassement à retenir: 18.8%, non pas 50% ou 100% comme l'on a pu parfois le lire ou l'entendre.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire sur les surcoûts du pont de la Poya¹

Discussion

Girard Raoul (PS/SP, GR). Lors de sa session de juin 2012, le Grand Conseil a institué une commission d'enquête parlementaire (CEP) concernant les surcoûts du projet du pont de la Poya. Par décret, le Grand Conseil demandait à cette CEP de lui fournir un rapport intermédiaire dans le délai d'une année. C'est dans ce cadre que j'ai le plaisir de vous rendre ce rapport.

Je me dois en préambule de vous rappeler qu'une commission d'enquête est entourée d'un cadre légal bien précis. Notre loi sur le Grand Conseil précise ce cadre. Toutefois, en ce qui concerne l'organisation du travail de la commission d'enquête, c'est-à-dire l'établissement des faits, l'administration des preuves, la récusation et les mesures provisionnelles, c'est le code de procédure et de juridiction administrative qui s'applique. D'un point de vue légal, je souhaite souligner ici qu'une commission d'enquête est tenue à un degré de secret de fonction élevé. Depuis le début de l'enquête, les membres de la commission d'enquête se sont fait un devoir de respecter ce secret de fonction. En conséquence et tant que l'enquête ne sera pas aboutie, la CEP ne divulguera pas d'éléments pouvant faire croire à des conclusions. Ce rapport intermédiaire

¹ Rapport pp. 918ss.

a donc comme but de vous décrire ce matin l'organisation et les travaux de la CEP du 15 juin 2012 à ce jour.

Je commencerai par vous décrire l'organisation de la commission lors des deux premières phases de l'enquête. Tout d'abord, la commission a travaillé de manière systématique à l'établissement des faits de ce projet conséquent. Avec l'aide d'un secrétaire greffier, la CEP a réalisé cette étape en travaillant à un rythme soutenu, soit en plénum la plupart du temps, soit en sous-commission durant quelques mois. Cette étape peut bien sûr vous apparaître comme relativement longue, mais il en était ainsi si l'on imagine le nombre de documents que nous avons dû traiter. Pour vous donner une fourchette, nous évaluons le volume de ces documents comme s'approchant des 50 000 pages. Aujourd'hui, suite à ce travail minutieux, la CEP a débuté ses auditions. Elle est dorénavant appuyée d'un juriste et d'un ingénieur conseil. Ces auditions ont pour but de confronter les faits que nous avons décelés avec les protagonistes de ce projet. Elle permet aussi de répondre à quelques interrogations que l'on peut encore avoir à ce stade.

Sans pouvoir en l'état préciser d'aucune manière les axes du rapport final de cette enquête parlementaire, il nous apparaît tout de même important de présenter ici certains sujets qui ont mobilisé les recherches de la commission. Ces sujets analysés répondent au décret de juin 2012 qui demandent notamment à la CEP de clarifier la situation globale de ce dossier, notamment l'évolution des coûts liée au dépassement de crédit connu à ce jour, d'apprécier les choix opérés, d'analyser la question des éléments naturels, d'évaluer les processus de travail et de décision ainsi que l'organisation interne du projet; et finalement de déterminer les éventuels manquements et leurs auteurs. Notre travail s'est donc dirigé sur une étude par lots du projet, sur une analyse de la géologie des lieux et sur une analyse de l'organisation même du projet. Nous avons également fait des recherches sur la genèse du projet et le montant initial annoncé à la Confédération, montant qui diffère sensiblement du montant voté par le peuple fribourgeois.

Finalement, notre commission traite également des études et de la préparation des deux crédits successifs concernant ce projet. Vous le savez, un premier crédit a été demandé en 2006, le crédit voté par la population de ce canton, et un crédit complémentaire voté uniquement par ce Parlement en février 2010. Toutes ces informations aident à comprendre que la CEP a mis en place une méthode précise, elle s'y tient et s'y tiendra.

J'aimerais encore apporter une information qui n'est pas présente dans notre rapport intermédiaire écrit. Cette information concerne les coûts engendrés par notre commission. Nous enquêtons sur des coûts, il est donc normal que, de notre côté, nous puissions être totalement transparents. A ce jour, à la fin de la première phase, donc avant la phase d'audition, les coûts se montent à moins de 140 milles francs. A titre de comparaison, les coûts occasionnés par les travaux de la Commission des finances et de gestion pour le rapport concernant la H189 avaient atteint au final 275 000 francs. Je vous donne cette information pour vous dire que nous

envisageons des coûts totaux comparables à ceux connus lors d'autres exercices se rapprochant du nôtre. Naturellement, la durée de nos travaux aura une incidence sur ce chiffre, mais la CEP va continuer son travail avec rigueur et précision. Suite aux auditions qu'elle effectue avant la pause estivale, elle fera le point sur les éléments qui pourraient encore lui manquer ou qui mériteraient des développements ou des précisions. Il est impossible de présenter une date définitive pour la remise du rapport final au Grand Conseil. Cependant, la CEP souhaite clore son enquête durant le deuxième semestre de cette année. Elle mettra tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

Vous me permettrez encore ici de remercier mes collègues de la commission. Nous avons travaillé à un rythme soutenu pendant de nombreux mois. Sans les efforts de chacun et une très bonne ambiance de travail, l'exercice aurait pu comporter bien d'autres difficultés. Il n'en est rien pour l'instant et je souhaite le mettre en évidence ce matin.

Finalement, nous traiterons tout à l'heure, après cet objet, du rapport N° 40 du Conseil d'Etat. Nous avons pris connaissance de ce rapport et constaté que certaines réponses sont en attente de notre rapport final. En l'état, la CEP ne s'exprimera pas sur ce rapport N° 40, mais peut assurer ce Grand Conseil qu'elle rendra en son temps les réponses attendues.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Quelle fut ma surprise et ma totale déception de découvrir ce rapport intermédiaire si maigre, vide et sans consistance. En février 2013, la CEP demandait au Bureau de déplacer le traitement du postulat N° 40 en juin 2013. Je pensais alors recevoir un rapport intermédiaire étayé, avec des informations susceptibles de justifier encore la commission d'enquête, si cela est encore possible. Rien de toute cela. On trouve un rapport vide, expliquant des processus connus de tous et cela de très longue date et figurant souvent dans le rapport N° 40, suite au postulat du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique et dans les multiples rapports du CoPil. Trente-neuf séances pour un rapport, à mes yeux, inutile à ce stade. J'estime qu'au vu de l'organisation de la commission d'enquête, la facture totale incluant le bureau d'ingénieur, l'administration qui travaille et les jetons de présence dépassera largement les 400 000 francs.

Point 4.4 du rapport – «Montant de la contribution fédérale»: à ma connaissance, ce point figure déjà dans les rapports réguliers du CoPil et en particulier dans le rapport N° 40.

Point 4.6 «Qualité des études»: ce point est déjà réglé par l'audit 2008. Que vous reste-il encore à découvrir? Ce rapport intermédiaire, le premier depuis juin 2012, au vu de sa qualité, aurait pu être rendu bien plus tôt. Ce dernier est à mon avis inadmissible pour les députés qui, souvent, sont très critiques sur le travail et les messages du gouvernement. Ce rapport frise le scandale et entame la crédibilité de notre Parlement. Je n'attends dès lors plus grand chose de votre travail. Le rapport final est attendu peut-être pour novembre 2013. Il vous reste dès lors cinq mois pour vous justifier. Que sera le rapport final s'il est à l'image de ce rapport intermédiaire? La commission d'enquête est un moyen disproportionné, ceci a été dit lors du débat de juin 2012, par rapport à un souci de

vérité justifié sur la situation financière du projet Poya. Avec ce rapport, la preuve en est donnée. Une fois de plus, la commission d'enquête n'a pas de justification.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du rapport intermédiaire de la CEP. Nous ne ferons pas d'autres commentaires. Laissons travailler la commission et nous attendons avec impatience le rapport final qui, je le pense, sera un petit peu plus étayé. Pour notre groupe, qui n'est pas encore un groupe représenté au gouvernement, cela nous permettra de connaître quelles sont les lacunes qui font que l'on se trouve dans la situation actuelle.

Puisque le point suivant, le rapport N° 40, concerne le même sujet, je profite d'avoir la parole pour dire que le groupe de l'Union démocratique du centre aura la même position. En effet, nous attendons le rapport final avant de nous prononcer.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). J'interviens brièvement concernant l'intervention de M. Schoenenweid. J'ai bien compris que vous n'étiez pas favorable à une commission d'enquête. J'ai encore plus compris que vous aviez vous-même déposé un postulat dont on traitera le rapport tout à l'heure. Ce sont vos propos personnels qui ne sont, à mon avis, pas partagés par les représentants de votre parti qui siègent dans la commission d'enquête. Je le souligne encore une fois, tout le monde travaille à la même corde.

Je remercie M. Schorderet d'avoir la patience d'attendre le rapport final. Je sais que ce dernier est attendu et je sais aussi que la presse s'impatiente de savoir ce qu'il contiendra. En l'état, nous jouons notre rôle et nous le jouerons jusqu'à la fin de cette enquête.

Le Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je prends acte de ce rapport intermédiaire.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport N° 40 sur le postulat P2014.12 André Schoenenweid/ Jean-Pierre Siggen – situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/Poya¹

Discussion

Kolly René (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical attend le rapport final de la commission d'enquête parlementaire, annoncé pour le deuxième semestre 2013. Nous livrerons à ce moment nos remarques et commentaires au sujet de cet ouvrage de manière plus complète. Nous relevons tout de même que, dans son rapport sur le postulat Schoenenweid/Siggen, le Conseil d'Etat donne connaissance de certaines informations sur la situation financière et technique de ce

chantier. Rappelons quand même qu'à la session du Grand Conseil de mai 2012, le nouveau Directeur de l'aménagement de l'environnement et des constructions, M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, a fait part à ce Grand Conseil de nouveaux soucis géologiques. Il a demandé alors qu'une analyse globale soit réalisée. Cette analyse détaillée, avec réserve pour divers imprévus, a conclu à un dépassement de 17,62%. Depuis cette date, la situation financière paraît maîtrisée et les coûts, stabilisés. Avec ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de rapport.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Dans mon intervention précédente, j'espère ne pas avoir été blessant pour les membres de la commission d'enquête, car ce n'était pas mon intention. Je voulais exprimer une certaine vérité sur le travail de cette commission.

Je me permets de m'exprimer au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique concernant le rapport N° 40. La complexité technique de grands ouvrages, comme le pont de la Poya et la galerie souterraine de Saint-Léonard, est souvent minimisée. Pourtant, les risques, tant techniques que financiers, sont très élevés. Entre le projet initial, datant de l'année 2005 avec une tolérance de plus ou moins 20%, et sa réalisation, tant d'éléments peuvent modifier l'appréciation que chacun de nous a sur ce projet. Deux périodes administratives se sont déjà déroulées. Il est certain que la sensibilité politique sur les coûts et le respect de l'enveloppe budgétaire est plus aiguë à Fribourg, en raison de multiples mécanismes législatifs mis en place par les autorités politiques pour limiter les dépassements. Cette rigueur financière est soutenue et saluée également par le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique.

Le point faible de ce projet, qui a une durée de plus de dix ans, se trouve dans le montant voté. Il y a des éléments obligatoires et légaux tels que la tolérance admissible du devis, l'évolution de l'indexation, le renchérissement, le taux de la TVA, qui sont peu aisés à expliquer aux citoyens et à nous députés. Le Conseil d'Etat, en particulier la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, a aussi adapté ses principes d'évaluation des devis dans les projets encore à présenter au Grand Conseil. Il faudra dès lors accepter que les crédits d'étude présentés soient bien plus élevés pour les projets à venir, avec une tolérance minimum plus aiguisée, de 5 à 10% maximum. Lors du débat sur l'HFR, on parlait de devis de plus ou moins 30%. Pour le HFR, on voit qu'il y a un effort particulier à faire.

Globalement, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est satisfait de ce rapport N° 40. Il donne tous les renseignements souhaités et utiles et il rassure la population sur la rigueur et la crédibilité des services cantonaux et sur leur capacité à gérer et suivre ce grand projet d'ouvrage Poya. Le rapport aborde tous les éléments souhaités permettant aux députés de se faire une idée réelle sur l'évolution des dépenses, qui restent dans une tolérance admissible. L'audit de 2008 demandé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions à l'Inspection des finances du canton, le rapport N° 40 qui vous est présenté, les multiples rapports d'état des lieux présentés soit au CoPil,

¹ Rapport pp. 851ss.

soit à la Commission des finances et de gestion, sont autant d'éléments informant les groupes parlementaires. L'information et la transparence sont les règles de conduite de ce projet Poya.

Ce rapport N° 40 demandé par le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique peut être qualifié finalement de bon à très bon et sert de rapport intermédiaire crédible avant le dernier rapport sur le décompte final qui clôt chaque grand projet. J'imagine que le décompte final sera éventuellement connu au printemps 2015, mais je demande tout de même au Conseil d'Etat de le confirmer. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique demande au Conseil d'Etat de présenter régulièrement ce type de rapport sur les grands ouvrages, sur les grands bâtiments en réalisation.

Le seul bémol du groupe sur ce rapport est la référence à la commission d'enquête sur certaines questions posées, car des doutes subsistent bien sûr sur la neutralité et la capacité de la commission d'enquête concernant des questions d'organisation des services de l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Mit grossem Interesse haben wir den Bericht Nr. 40 zur Kenntnis genommen und danken dem Staatsrat für die Transparenz.

Aus diesem Bericht kommt klar zum Ausdruck, dass der erhebliche Mehrbetrag nicht auf Missbräuche oder nachträglich beschlossene Luxusvarianten zurück zu führen ist, sondern mit der Kostenkalkulation und einer notwendigen Projektänderung zu tun hat.

Wir sind uns bewusst, dass die Differenz von 91 Millionen Franken eine unheimliche Summe ist, die vom Steuerzahler berappt werden muss. Allerdings ist aber die Komplexität dieses grossen Projekts aussergewöhnlich. Denken wir daran, dass der Grossteil dieses Projekts unterirdisch ist und deshalb auch mit aussergewöhnlichen Überraschungen zu rechnen ist, wie Wassereinbrüche, Bodenbeschaffenheit, Kabel-, Gas- und Abwasserleitungen.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion den vorliegenden Bericht zur Kenntnis und dankt dem Staatsrat.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'aimerais vous assurer, chers collègues, que le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les surcoûts du projet Poya sera plus structuré que l'intervention de notre collègue Schoenenweid.

Maurice Ropraz, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie tous les députés pour leurs interventions. En préambule, je rappelle que le Conseil d'Etat a répondu au postulat dans les délais légaux en validant le rapport N° 40 dans sa séance du 27 novembre 2012. Le Bureau du Grand Conseil, sur demande la commission d'enquête parlementaire, a décidé de reporter les débats sur le postulat, afin qu'ils aient lieu en même temps que celui sur le rapport intermédiaire de la CEP, soit durant la présente session.

Sur le fond, il est vrai que la sensibilité politique sur la question des coûts est particulièrement forte dans le canton de Fribourg, où tout investissement de plus de 1% du total des dépenses des derniers comptes, soit un petit peu plus de 33 millions de francs, est soumis obligatoirement au vote populaire. Dans certains cantons voisins, vous le savez, la question des dépassements de crédits est traitée moins médiatiquement, puisqu'elle est de l'unique compétence du Grand Conseil.

Le rapport N° 40 du Conseil d'Etat met en exergue les difficultés inhérentes à tout grand projet d'infrastructure mené par les pouvoirs publics, que ce soit sous l'angle des autorisations de construire, souvent jonchées de multitudes d'oppositions et de recours, du respect des crédits alloués par les instances compétentes des années avant les travaux, de l'attribution de marchés dans le cadre législatif très strict ne permettant pas toujours de travailler avec les mandataires ou entreprises les mieux adaptées au marché. Le fonctionnement de l'organisation d'un projet de l'envergure de celui de la Poya est étendu sur presque dix ans avec un coût important et notamment basé sur la confiance et sur la déontologie de tous les acteurs de la chaîne, allant de l'apprenti-ouvrier au Conseil d'Etat jusqu'au Grand Conseil.

L'analyse des risques indiqués dans le rapport permet de se rendre compte du nombre d'incertitudes qui peuvent jouer un rôle sur les délais, la sécurité, la qualité et les coûts. Le seul risque lié à la volatilité du marché au moment du dépôt de l'offre est énorme. En moyenne, sur plusieurs marchés mis en soumission pour ce projet Poya, sur 148 millions de francs, la volatilité simplement des offres déposées est de plus de 26%. Ceci représente, seulement sur cet aspect, près de 38 millions de francs, alors que l'on veut exiger de la part de nos ingénieurs une précision des coûts de 10% plusieurs années avant le dépôt des offres, mission probablement impossible. Pour limiter les risques politiques et financiers, comme déjà dit à plusieurs reprises, les prochains «grands travaux», à l'instar de la route de contournement de Guin, sont articulés en trois phases soumises à décision du Grand Conseil et permettant de proposer au vote populaire un devis basé sur des offres des entreprises.

L'évolution des coûts du projet Poya, par ailleurs présentée aux visiteurs lors des journées portes ouvertes de juin 2012, est expliquée dans le rapport. Mon prédécesseur, par souci de transparence, avait demandé à l'Inspection des finances de procéder à un audit, afin de redéfinir si nécessaire la couverture financière. Les résultats de l'audit, avec l'assistance d'un bureau d'ingénieurs spécialisé, présentaient un coût final de l'ordre de 138 millions de francs, auquel il fallait ajouter encore l'offre complémentaire de 28 millions de francs pour le giratoire souterrain, soit un montant prévisible expliqué dans l'audit de 166 millions de francs. Cela reflète bien la difficulté de l'exercice.

Une nouvelle organisation du projet a été mise en place en automne 2008 avec à sa tête un comité de pilotage composé d'un député par groupe parlementaire. Cette structure permet d'avoir un suivi, notamment financier, mais n'est pas un

rempart à l'apparition de surprises géologiques par exemple, ou à la volatilité des marchés.

En mai 2012, suite à de nouvelles surprises géologiques, j'annonçais que les coûts étaient réestimés à un montant de 211 millions de francs, dont 9,5 millions de réserve et de futurs renchérissements légaux. Une année plus tard, je peux vous confirmer ce montant. Je vous informe également que le pont pourra être mis en service dans le courant de l'automne 2014, comme prévu.

Le Conseil d'Etat attend avec intérêt les résultats de l'enquête parlementaire. Le cas échéant, il proposera des adaptations dans l'organisation ou apportera des compléments d'information. Je précise aussi que le moment venu, à une date qui ne peut pas être fixée aujourd'hui, le Conseil d'Etat présentera un rapport final sur ce projet. Le Conseil d'Etat vous invite ainsi à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Postulat P2019.12 Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht

bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) depuis son entrée en vigueur¹

Prise en considération

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je tiens, en mon nom et en celui de mon collègue Markus Bapst, à remercier le Conseil d'Etat pour la réponse positive donnée à notre postulat. Souvent interpellés par des professionnels entrepreneurs mandataires se plaignant de la lenteur des procédures, il nous paraît important de faire un premier bilan de la situation depuis l'entrée en vigueur de la nouvel LATEC et de tirer quelques enseignements de l'expérience. On espère ainsi améliorer le processus d'autorisation de construire.

Mon lien d'intérêt avec ce postulat: je dirige la Fédération friburgeoise des entrepreneurs, qui a déposé une demande de permis de construire au mois d'octobre de l'année dernière pour quatre containers provisoires et la mise en place définitive d'une grue à Courtepin, sur un terrain de 40 000 m² que notre Association souhaite acquérir. Le dossier de demande de permis de construire est arrivé dans les services de l'Etat au début du mois de février de cette année pour les divers préavis. Il y a quelques jours, le dossier a été transmis à la Préfecture du Lac, soit près de 5 mois plus tard. Pour la première fois, je suis confronté à la problématique vécue par de nombreux maîtres d'ouvrage. Il a déjà fallu prolonger deux fois le pacte d'emption qui nous lie au propriétaire du terrain. Si l'on n'obtient pas le permis de construire d'ici trois mois, plusieurs milliers de francs d'intérêts vont être facturés à

notre Association pour chaque mois de retard, ceci sans pouvoir utiliser le terrain, sans compter toutes les dépenses déjà engagées pour l'étude du projet. Ce que notre Association vit en ce moment, de nombreux autres requérants le vivent aussi. Dans certains cas, les causes peuvent être financièrement fâcheuses pour nos PME. Néanmoins, j'aimerais relever que chaque collaborateur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qui traite les demandes déposées par les maîtres d'ouvrage, le fait avec le souci premier que le projet respecte les bases légales que nous validons dans ce Parlement et qu'une égalité de traitement règne entre les requérants.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, estime que les dossiers se sont complexifiés. Ce n'est en tout cas pas le cas de l'exemple que je viens de vous citer. J'ai plutôt le sentiment, probablement subjectif, que ce sont parfois les services de l'Etat eux-mêmes qui compliquent les choses simples. Dans le cas précédent, une perte d'un mois dans la durée du processus est due au fait qu'il a fallu convaincre qu'il n'était pas nécessaire d'exiger un séparateur d'essence et d'huile à côté d'une grue qui fonctionne avec un moteur électrique. Il était peut-être inutile d'exiger pour une situation provisoire l'emplacement des places à vélo, alors que l'année prochaine nous mettrons à l'enquête le premier bâtiment définitif en dur. De l'énergie, du temps et plusieurs milliers de francs dépensés à mon avis inutilement. Je suis convaincu que le processus pour des cas simples comme celui-ci est perfectible. Il s'agirait de créer des équipes multidisciplinaires ou pluridisciplinaires qui se réuniraient régulièrement, par exemple sous l'égide du SeCA, pour traiter ces dossiers simples. Les représentants des services de l'aménagement, de la mobilité, de l'environnement et des constructions, voire d'autres services, s'imprégneraient ensemble du projet qu'ils préaviseraient immédiatement. Fini les aller-retour avec, à la clé, un gain de temps considérable, qui permettra d'en avoir plus pour traiter les dossiers importants. Finalement, le délai de traitement des dossiers devrait être toujours approximativement le même. Les mandats externes à l'administration permettraient de faire face aux pointes dans le traitement des dossiers déposés, sans surcharger le personnel fixe. Je vous remercie de soutenir ce postulat, afin que nous soyons informés dans le délai légal de la situation actuelle et d'éventuelles propositions pour améliorer la situation.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Concernant mes liens d'intérêts, je suis syndic d'une commune et donc en partie lié à l'application de cette LATEC. Par leur postulat, nos collègues Markus Bapst et Jean-Daniel Wicht demandent un bilan de l'application de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. S'il apparaît aux postulants, de même confirmé par le Conseil d'Etat dans sa réponse, que l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction semble bien comprise, il est relevé des difficultés générales de respect des délais d'ordre prévus par la loi dans différents domaines et dans la planification locale et les procédures combinées en particulier. Le problème est encore exacerbé par la nécessité de coordonner ces procédures avec les plans généraux d'évacuation et d'épuration des eaux (PGEE). Les postulants

¹ Déposé et développé le 4 décembre 2012, BGC p. 2757; réponse du Conseil d'Etat le 30 avril 2013, BGC p. 960.

relèvent au surplus que le délai pour obtenir des réponses aux projets hors de la zone à bâtir sont également trop longs, en particulier au niveau des demandes préalables. Ce traitement ralentit des dossiers et conduit à une insécurité juridique et est susceptible de créer des préjudices économiques importants aux requérants. Les postulants demandent que le rapport du Conseil d'Etat fasse un examen détaillé et complet des procédures et des délais de traitement des dossiers, afin de pouvoir procéder à des mesures correctives. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique relève l'intérêt de ce postulat et y adhère.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat fait remarquer que les principales nouveautés introduites dans la LATeC et le ReLATeC, ont également été globalement bien comprises et acceptées par l'ensemble des utilisateurs. Il précise notamment qu'il n'est pas demandé aux communes de procéder forcément à une révision générale de leur PAL, mais au minimum de l'adapter à la nouvelle législation. Il précise aussi qu'au 31 décembre 2012, 101 communes étaient en phase d'adaptation et 3 l'avaient déjà adapté.

Force est de constater que l'un des nouveaux buts de la loi, précisément celui de garantir la simplicité et la célérité des procédures, n'est de loin pas atteint. Cet objectif nécessaire et indispensable, exprimé par le législateur afin d'optimiser les modalités de traitement des dossiers par les autorités compétentes, demande encore des orientations et la mise en place d'outils au profit de l'ensemble des partenaires à l'élaboration d'un projet. Le Conseil d'Etat admet dans sa réponse que la situation actuelle doit être améliorée. Il souligne notamment la toujours plus grande complexité des dossiers, les questions liées à la qualité de ceux-ci et l'importance des enjeux. Il lui apparaît également opportun de dresser un bilan global des différentes procédures en la matière et en cela confirme l'intérêt du postulat.

Outre les éléments déjà évoqués et signalés dans ce postulat et dans la mesure où le rapport devra être établi dans l'année à venir, je demande que celui-ci soit complété par trois points:

- > un bilan des nouvelles mesures, documents et méthodes mis en place dès le 1^{er} mai de cette année, lié aux formalités de dépôt des demandes de permis de construire, tant pour le requérant, les communes, le SeCA ou les préfetures, ainsi qu'un volet traitant de l'état du suivi électronique des procédures, permettant une traçabilité de l'avancement des dossiers en cours de procédure entre les services et les autorités requérantes;
- > j'aimerais que le rapport traite et précise la problématique et les difficultés d'application et d'interprétation des reports possibles d'indices selon les nouvelles dispositions légales; cette application est souvent compliquée et complexe;
- > les conséquences liées à la votation populaire du 3 mars dernier concernant la LAT afin de préciser la façon d'avancer, d'appréhender les délais dans les dossiers d'aménagement du territoire (PAL) et de mise en zone en particulier.

Avec ces réflexions, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique relève et salue la pertinence de ce postulat et vous invite, à l'unanimité, à l'accepter.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich mit dem vorliegenden Postulat Markus Bapst/Jean-Daniel Wicht befasst. Wir gehen mit den Motionären einig, nach fünf Jahren eine Bilanz zu ziehen und danken dem Staatsrat, dass er diese Ansicht teilt.

Mit der Einführung des neuen Gesetzes wollte man eine Vereinfachung der Verfahren und somit weniger Bürokratie bewirken. Ebenfalls wollte man die Ausnützungsziffer mit der neuen Nutzungsflächenziffer erhöhen, um die bestehende Bausubstanz besser zu nutzen und den unnötigen Landverschleiss zu stoppen. Die Studie wird aufzeigen, dass noch Vereinfachungen und Verbesserungen möglich sind. Kurz gesagt: Die betroffenen Beamten müssen einfach wissen, dass sie jeweils ein Teil der Lösung und nicht ein Teil des Problems sein dürfen.

In diesem Sinne sind wir gespannt auf den Bericht und die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt das Postulat einstimmig.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune dont le plan d'aménagement est en révision.

Le groupe socialiste l'a déjà relevé à plusieurs reprises: les procédures qui découlent de l'application de la LATeC sont trop longues et bloquent le développement des communes. Quelles sont les causes de ces lenteurs? Est-ce le manque de personnel, la mauvaise application de la loi ou une mauvaise loi? Plus de deux ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle LATeC, un bilan est certainement nécessaire. Il devrait nous aider à identifier les points faibles et les blocages que nous rencontrons aujourd'hui dans les procédures d'enquête.

Le groupe socialiste soutiendra donc ce postulat.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre partage les soucis de nos collègues Bapst et Wicht concernant les délais et procédures dans ce secteur. Comme simples députés, nous sommes régulièrement harcelés de questions concernant le traitement des dossiers et des procédures qui sont toujours très longues pour les différentes demandes de permis, que ce soit de permis de construire ou de plan d'aménagement. Et nous ne pouvons malheureusement pas aider et renseigner les communes, maîtres d'œuvre, architectes et ingénieurs qui nous demandent de faire quelque chose. Je crois que le Conseil d'Etat est conscient du problème, puisque, dans sa réponse, il nous cite les différentes démarches effectuées, malheureusement encore invisibles pour l'instant.

J'ai envie de répondre non à ce postulat. Cela éviterait de créer une surcharge de travail pour vos services qui ont déjà un peu de retard dans le traitement de tous ces dossiers. Mais malgré ce problème, mon groupe va soutenir ce postulat, qui nous permettra de savoir ce qu'il se passe et, je l'espère, à vous M. le Conseiller, de trouver une solution adaptée aux

exigences administratives toujours plus grandes et pas souvent très utiles.

Dans notre canton, nous attendons plusieurs mois pour le traitement d'un dossier. Les requérants ne savent pas dans quel service le dossier se trouve et les problèmes que le dossier peut éventuellement causer.

Maintenant, d'après les informations que j'ai obtenues, le SeCA ne répond au téléphone que d'une manière très sommaire. Ce qui laisse les citoyens encore plus sur leur fin. Vous connaissez certainement le système de nos voisins vaudois, qui fonctionne bien. Les dossiers sont remplis en ligne sous forme informatique; l'architecte, la commune ou les requérants peuvent, au moyen d'un code, suivre leur dossier. A tout moment, on peut savoir dans quel service le dossier se trouve et le temps qu'il passe dans tel ou tel service. C'est un moyen moderne, sans paperasserie inutile. Cela vous règle les problèmes de téléphone, puisque l'on sait où les dossiers se trouvent et se situent et quels problèmes doivent être résolus. Avec cet exemple, je vous incite à visiter nos voisins vaudois et à nous dire, lors de l'élaboration du rapport, pourquoi ce système ne fonctionnerait pas dans notre canton.

Avec ces quelques remarques, nous soutiendrons ce postulat et je me réjouis de lire le rapport qui permettra, je l'espère, d'analyser objectivement ce fonctionnement et de diminuer le long délai d'attente pour les dossiers.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche s'est intéressé à ce thème et à cette motion, bien entendu, puisqu'il pense que la politique d'aménagement du canton a besoin d'amélioration de manière générale et que d'autres cantons ont aussi été confrontés à cette question. On peut donc en tirer parti comme vient de le souligner notre collègue de l'UDC.

Nous comprenons que ce bilan est nécessaire, même si la loi vient d'être approuvée, puisqu'il ne s'agit pas tellement de mesurer l'efficacité de la loi en premier lieu mais surtout de mesurer l'opportunité des procédures administratives qui sont en cours. Nous soulignons aussi la nécessité de faire un bilan comparatif pour voir comment d'autres cantons procèdent et pour apprendre de leurs propres expériences.

Ceci étant dit, il ne faut quand même pas oublier que le respect de la loi passe par le respect des procédures et que la meilleure manière de les respecter c'est, comme l'enseigne la fable de la Fontaine, de partir à temps.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Zuerst meine Interessenbindungen: Wie Sie wissen, war ich Präsident der parlamentarischen Kommission, die die Gesetzesrevision vorbereitet hat und ich bin beruflich täglich direkt mit Verfahren und Gesuchen beschäftigt.

Wie der Staatsrat festhält, bin auch ich der Meinung, dass das neue Raumplanungsrecht seine erste Bewährungsprobe bestanden hat. Wir danken dem Staatsrat für seine umfassende Antwort und ich bin überzeugt, dass eine gute Bilanz weitere Verbesserungen zur Folge haben wird.

Es bleiben Probleme bestehen, die gelöst werden müssen. Auf die Fristen möchte ich hier nicht länger eingehen. Die Schwierigkeiten und Beschwerden zu diesem Thema sind hinlänglich bekannt.

Vielmehr sollten wir den Ursachen näher auf den Grund gehen. Meiner Ansicht nach liegt einer der Hauptgründe in einer mangelnden Koordination und Kompetenzenregelung zwischen den betroffenen Ämtern. Zumindest bei komplizierteren Verfahren entsteht manchmal der Eindruck, dass nicht genau klar ist, wer wofür zuständig ist und wer welche Antworten gibt. Den Ball aber einfach auf eine höhere Ebene, zum Beispiel zum Bund, zu schieben – wie ich das in der Antwort teilweise gesehen habe –, ist zu einfach. Natürlich ist es richtig, dass sich Normen und Regelungen auf Bundesebene verschärft haben und die Regeldichte zugenommen hat. Es ist jedoch auch etwas einfach, den Ball einfach weiter zu schieben. Ich bin überzeugt, dass zumindest Teile der Problematik hausgemacht sind.

Mangelnde Koordination behindert nicht nur Gesuchsteller, sie behindert auch die Gemeinden. Krassestes Beispiel ist das unendliche Warten auf die Genehmigung der Entwässerungspläne. Diese sind schon lange eingereicht, jedoch noch nicht genehmigt und entsprechen heute zum Teil nicht einmal mehr der Realität. Die Gemeinden befassen sich mit der Revision ihrer Zonenordnung und müssen gleichzeitig die Bewässerungspläne aufarbeiten. Sie wissen ja, im Gesetz gibt es eine Pflicht, dass Erschliessungsprogramme gemacht werden müssen. Diese können nur seriös gemacht werden, wenn auch die Planungsgrundlagen genehmigt sind. Persönlich bitte ich den Staatsrat, vor allem darauf ein Augenmerk zu legen und hier wesentliche Verbesserungen zu erzielen.

Aufgrund des Bevölkerungswachstums und für die Wirtschaftsentwicklung und ganz allgemein für eine harmonische zukünftige Entwicklung in diesem Kanton haben wir alle ein grosses Interesse an einem schlanken Raumplanungsrecht.

Le Commissaire. Le postulat des députés Bapst et Wicht porte sur une question éminemment sensible dans l'aménagement du territoire et des constructions, à savoir la durée des procédures.

Dans le contexte économique actuel, face aux pressions toujours plus fortes qui pèsent sur l'ensemble des partenaires, le canton se doit effectivement d'évaluer les instruments et les procédures sur la base de la pratique en portant un regard critique s'il le faut sur la situation, en prenant les mesures nécessaires pour atteindre une plus grande efficacité.

Je ne veux pas me prononcer sur le cas particulier cité par le député Wicht, situation qualifiée par le postulant de pourtant simple. Cependant, elle a suscité plusieurs oppositions dans le voisinage, qui considère, lui, que la situation n'est pas si simple que cela et de nature à engendrer, à tort ou à raison d'ailleurs, des nuisances.

C'est néanmoins, de manière plus générale, dans cet esprit que le Conseil d'Etat est favorable à élaborer un rapport qui donnera, je le souhaite, des réponses plus précises aux questions posées par les postulants, tant du point de vue de

la durée du traitement des dossiers auprès des communes qu'auprès des services de l'Etat, services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions mais aussi des services d'autres Directions. Lorsque l'on parle notamment de procédure de permis de construire, il faut savoir en effet qu'il n'y a pas une seule entité responsable du dossier mais un nombre important de partenaires: les autorités politiques, préfets, communes, Directions, mais aussi les services au sein de l'Etat. Il est important qu'il y ait une coordination optimale entre ces différentes entités. Je tiens à relever que l'administration cantonale n'est pas restée inactive face aux problèmes constatés. Vous le savez, des mesures concrètes sont prises au sein des services de l'Etat, en particulier au sein du SeCA, afin de tenter d'améliorer le suivi de ces dossiers. En collaboration avec les communes et les préfetures, la nouvelle procédure fera l'objet d'un premier bilan en fin d'année. Nous pourrions confirmer ou le cas échéant adapter les procédures qui ont été proposées, ceci en tirant les premiers enseignements.

Il y a également des enseignements qui sont tirés dans le domaine des plans généraux d'évacuation et d'épuration des eaux (PGEE). Là aussi, des améliorations sont absolument importantes.

De manière générale, l'aménagement du territoire et la politique de construction sont des domaines extrêmement sensibles. La sensibilité s'est aussi accrue. Nous devons faire face aux attentes des requérants, qui estiment toujours, et c'est bien normal, que les procédures sont trop longues. Nous devons également faire face aux attentes d'une bonne partie de la population, qui, elle, considère que le rythme des constructions est effréné, qu'il y a lieu de prendre des mesures pour garantir davantage le respect des procédures.

Il faut aussi prendre en compte tout le processus législatif. Vous n'êtes pas sans savoir, que ce soit sur le plan fédéral ou cantonal, que de nouvelles lois arrivent impliquant aussi pour l'administration communale ou cantonale une mise en œuvre toujours plus complexe et plus difficile. Il y a là naturellement des conséquences notamment sur le personnel à disposition des services de l'Etat.

Pour la mise en œuvre de la nouvelle LAT (Loi fédérale sur l'aménagement du territoire), le SeCA sera chargé d'approuver pratiquement l'ensemble des plans d'aménagements locaux. Il devra également élaborer un nouveau plan directeur cantonal, préparer des adaptations légales de la LATEC, préparer des adaptations dans le domaine de la plus-value et ceci en plus du travail ordinaire. C'est dire que nous sommes aussi confrontés à la difficulté de l'exercice de répondre à l'ensemble de ces attentes et à ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 79 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP),

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dou-taz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP).
Total: 79.

A voté non:

Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Projet de décret N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun¹

Rapporteur: **Elia Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le message N° 56 du Conseil d'Etat concerne un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun, cette commune très chère aux Schuwey avec Roger, notre collègue député, restaurateur et musicien, et Jean-Claude, ancien député mais toujours syndic, que je salue dans la salle avec ses collègues du conseil communal.

La Commission des routes et cours d'eau a examiné le projet en deux phases. En effet, vu l'importance des travaux et du montant sollicité, nous avons estimé qu'une visite locale était de circonstance. Celle-ci nous a permis de nous rendre compte de l'état de dégradation avancée des ouvrages de

¹ Message pp. 805ss.

protection et du tassement dangereux de la route à certains endroits. Le tracé sera quelque peu remanié et un pont à la hauteur de l'auberge de la Cascade sera construit. Son coût sera réparti entre les propriétaires, la commune et l'Etat à raison de 25% de participation pour chaque partie.

Le Grand Conseil a déjà traité les travaux de réfection, de reconstruction de la traversée de Jaun en 1996. Toutefois, à l'époque, on parlait plutôt du contournement de Bulle – comme on l'a fait ce matin – et la commune de Jaun aurait eu quelque peine à assumer sa part. D'ailleurs, il y a eu à l'époque une souscription menée par notre ancien député. Par contre, aujourd'hui, le financement a changé et les subventions de la Confédération sont versées au canton pour l'ensemble des routes principales suisses sises sur son territoire. Un fonds cantonal a été créé, le fonds RPS; selon les prévisions il comptera 16 millions à terme. Le coût total du projet s'élève à 23 365 000 francs, répartis entre la commune de Jaun et le canton.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat nous demande un crédit d'engagement de 21,9 millions et la Commission des routes et cours d'eau vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'entrer en matière et d'accepter ce message tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Effectivement, les travaux de l'amélioration de la traversée routière de Jaun ont déjà fait l'objet d'un décret au Grand Conseil en 1996. Pour pouvoir débiter les travaux cet automne, automne 2013, un crédit additionnel est impératif, ceci pour deux raisons. D'une part, la Confédération subventionne différemment les travaux situés sur une route principale suisse et, d'autre part, les coûts de construction ne sont plus les mêmes.

Sur le fond, la route cantonale traversant le village de Jaun est en très mauvais état. Il est prévu depuis plus de vingt ans de refaire cette traversée. Les membres de la Commission des routes ont pu le constater de visu récemment. Entre-temps, il faut le dire, le tronçon de la route du col entre Jaun et la frontière cantonale bernoise a été rénové. Cela a fait l'objet d'un décret antérieur.

Les travaux de rénovation de la traversée du village doivent être entrepris finalement pour quatre raisons majeures. D'une part, l'engagement, accepté dans cette enceinte en 1996. Deuxièmement l'état de la route: plus on attend, plus les coûts de réparation seront élevés. Un impératif de sécurité, troisièmement, puisque les piétons ne sont actuellement pas protégés; il n'y a pas de trottoirs à leur disposition. Et aussi un engagement, c'est-à-dire les promesses faites lorsque les oppositions émises lors de la mise à l'enquête de la rénovation de la route du col ont été levées: des propositions et des promesses ont été faites pour que les travaux de la traversée du village suivent ceux de la route du col.

Pour l'ensemble de ces raisons et au vu du préavis favorable de la Commission des routes, je vous invite à entrer en matière et à accepter ce projet.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a également étudié ce projet de décret sous

l'angle financier. Outre l'aspect financier, la Commission des finances et de gestion a relevé une relativement faible charge de trafic pour cet axe-là. Mais, malgré tout, l'aspect sécurité a primé dans ce dossier, sécurité au niveau de la route elle-même, sécurité au niveau des habitants. Par rapport à ceci, il faut savoir que ce financement est assuré par le fonds RPS, comme le président de la commission l'a dit, et ce fonds est financé par la Confédération, donc il n'y aura pas de prélèvement dans le ménage commun des finances.

C'est avec ces remarques-là que la Commission des finances et de gestion s'est prononcée par 11 oui et 1 abstention sans opposition. Elle vous recommande donc de soutenir le projet de décret qui vous est proposé.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié attentivement ce projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit de 21,9 millions pour des travaux de réfection de la route principale traversant Bellegarde.

Nous reconnaissons bien sûr la nécessité d'entreprendre des travaux avec les raisons majeures évoquées déjà par le président de la Commission des routes et cours d'eau ainsi que le commissaire. Nous constatons aussi que la traversée de Bellegarde est soumise à des contraintes importantes et exigeantes sur les plans technique, géologique, sécuritaire, voire artistique. Ces contraintes entraînent des coûts élevés mais chaque ouvrage de ce type est unique. Ce tronçon ne peut pas être comparé à d'autres tronçons. Rappelons que le financement aussi est assuré, cela a été dit.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient ce décret et vous invite à en faire de même.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Mes intérêts sur ce sujet: je suis chauffeur de voiture. Comme tel, j'utilise de temps en temps la traversée de Jaun.

Es handelt sich hier um ein sehr wichtiges Projekt, wie schon zwei, drei Mal betont wurde. Zum Glück hatte der Grosse Rat schon früher einmal darüber entschieden, so dass die Bundesgelder gesprochen werden können. Es geht hier insbesondere um Sicherheit. Sicherheit der Fussgänger, Trottoirs, die ganze Verkehrssicherheit im Allgemeinen und es kann auf keinen Fall davon gesprochen werden, dass dies ein Luxusprojekt sei. Nein, es ist absolute Notwendigkeit.

22 Millionen Franken scheinen viel. Wenn man aber vor Ort ist, und das hat die Strassenkommission getan, so bekommt man einen Eindruck der Lage. Es handelt sich hier um ein Bergdorf mit entsprechenden Hanglagen, Bächen, Brücken, Gräben usw. Das alles muss überwunden werden und das hat seinen Preis.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei ist einstimmig der Ansicht, dieses Projekt anzunehmen und ich bitte Sie, das selbe zu tun.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Mein Interesse ist vor allem im Herbst in Jaun. Mit der Botschaft und dem Dekret Nr. 56 – so hoffe ich – wird ein längst hängiges Strassenstück

in unserem Kanton baureif, nämlich die Durchfahrt Jaun. Sicher ist dieses Strassenstück ein happiger Finanzbrocken, wenn man bedenkt: Schon 1996 wurde hier im Grossen Rat ein Verpflichtungskredit für die Instandstellung und die Erneuerung des kantonalen Strassennetzes, verbunden mit Gemeindearbeiten bewilligt.

Infolge der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung von Bund und Kantonen NFA muss der gesprochene Kredit betreffs Ortsdurchfahrt von Jaun angepasst werden. Darum ist der zusätzliche Verpflichtungskredit von 21,9 Millionen Franken nötig.

Die Notwendigkeit des Bauvorhabens Jaundurchfahrt ist für uns klar. Dies aus folgenden Gründen: die Sicherheit der Fussgänger, der Zustand der jetzigen Strasse, die Einhaltung des Abkommens zwischen den beiden Kantonen Bern und Freiburg betreffend der Passstrasse, das Erstellen der nötigen Stückmauern. Zudem unterstützen wir auch den Finanzplan 2013–2016 des Staatsrates.

Ich habe noch eine Frage: Braucht es so einen teuren Kreisel von 402 000 Franken im Verhältnis zum Verkehrsaufkommen von ca. 1500 Fahrzeugen pro Tag? Hier stellen wir das Verhältnis in Frage.

Mit diesen Überlegungen ist unsere Fraktion mehrheitlich für Eintreten und unterstützt das Dekret.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a étudié avec attention le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit additionnel pour les travaux de la traversée de Jaun. Si, de prime abord, on peut être tenté de rapidement refermer le dossier, surtout face aux chiffres, il faut cependant se pencher de plus près pour se convaincre de la nécessité de tels investissements. Pourquoi donc accepter d'investir 21,9 millions de francs pour un tronçon de 1,675 km où passent en moyenne seulement 1500 véhicules par jour? Qu'est-ce qui rend donc ce chantier si onéreux? Sommes-nous en train de faire dans le luxe ou dans la nécessité?

Il faut relever tout d'abord que le projet qui nous occupe aujourd'hui est un chantier d'envergure parce que situé sur une route de montagne avec de nombreux ouvrages, je cite «la réfection de deux ponts, la construction d'un troisième pont avec le déplacement de la route, la construction de plusieurs murs de soutènement ainsi que celle d'un giratoire». Tout ceci est bien évidemment onéreux, nettement plus onéreux que ce qui avait été prévu en 1996, année où le Grand Conseil avait accepté le décret pour la réalisation de ces travaux, devisés alors à seulement 14 millions! Dans le message, on nous indique de plus que cette route est une route fédérale et que le Conseil d'Etat peut donc puiser dans le fonds RPS pour financer ces travaux. Cela voudrait donc dire que la route ne coûterait rien de plus au canton. Mais nous savons bien, vous et moi, que l'argent du fonds RPS qui serait utilisé pour les travaux de Jaun ne seraient donc plus disponibles pour d'autres investissements dans le canton, je pense au pont de la Poya, par exemple!

Au niveau de la sécurité, la traversée du village de Jaun est réellement problématique et les différents ouvrages prévus,

cités auparavant, veilleront enfin à mieux protéger les habitants en fluidifiant le trafic et en augmentant la protection des piétons. Il serait aussi logique, par souci de cohérence avec le décret de 1996, d'accepter ce projet, certes généreux, mais nécessaire et pouvant favoriser un nouveau dynamisme de la région. Avant de donner un avis totalement favorable, plusieurs questions sont à évoquer: peut-on raisonnablement s'attendre à d'autres surcoûts? a-t-on bien mesuré la probabilité de nouvelles surprises géologiques? a-t-on aussi bien évalué la pertinence de chacun des ouvrages, je pense au giratoire, par exemple? A part ces quelques interrogations, j'aimerais terminer en rappelant ici combien il est important que les autorités de ce canton donnent un signal fort de soutien aux régions périphériques, qui en ont bien besoin.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste entrera en matière et soutiendra le projet au vote final.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). 23 millions pour la traversée de Jaun! Je dois reconnaître que c'est une somme très importante pour la traversée d'un petit village. Je dois dire «charmant village», M. le Syndic, je vous prie de m'excuser! Le premier choc passé et après une vision locale, je suis convaincu de la nécessité et de l'importance des travaux. J'avais émis un doute sur l'utilité de construire un giratoire mais avec les explications données j'ai changé d'avis et suis devenu convaincu que cette traversée doit se construire telle que proposée. La sécurité des écoliers et autres piétons est très importante. Je demande au Conseil d'Etat d'y inclure tout de même une piste cyclable. J'ai bien lu que vous ne l'estimez pas nécessaire car il n'y a que 1500 véhicules par jour. Ce critère me paraît insuffisant. Durant les mois de juillet et août, il y a souvent beaucoup de circulation. Cette piste me paraît d'autant plus importante que vous voulez rétrécir la route pour ralentir le trafic dans le village. Même si le financement est assuré par le fonds RPS, je suis convaincu que sur les 23 millions, il sera possible d'effectuer une piste cyclable sans que je dépose un amendement. Je regrette que l'on n'ait pas encore trouvé un moyen de sécuriser également ces cyclistes. Maintenant que la télécabine est neuve, je vous encourage à voter pour la route pour aller skier et vous promener dans le Jauntal.

Avec ces quelques remarques, nous voterons l'entrée en matière.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Je parle dans mon intérêt personnel, je suis conseiller communal de Jaun, la commune la plus pauvre du canton! (*rires!*) Premièrement, je remercie la Commission des routes et cours d'eau, qui, le 3 juin, est montée dans notre commune de Jaun pour une vision locale. Elle s'est encore décidée sur place d'entrer en matière à l'unanimité.

Die Strasse durchs Dorf ist in einem sehr kritischen Zustand. Stützmauern, die armierten Betonsockel, die vor ca. 80 Jahren gebaut wurden und auch die Strassenränder sind dem Zerfall nahe.

Das Strassen- und Brückendepartement hat vor Jahren Massnahmen für die Sicherheit getroffen. Man befestigte Leitplanken an den zerbröckelnden Betonsockeln, besonders an

gefährlichen Stellen. Auch ist Jaun das ganze Jahr mit Naturgefahren konfrontiert. Im Sommer ist dies Steinschlag. Bei vielen Niederschlägen wie in diesem Jahr entstehen manchmal Murgänge oder Miniaturwasserfälle, welche den Strassenverkehr beeinflussen und im Winter natürlich Lawinen-niedergänge.

Vom schönen Greyerzerland über den Jaunpass ins Simmental hat der Strassenverkehr in den letzten Jahren zugenommen. Die angegebene Statistik von 1500 Fahrzeugen pro Tag, die das Jauntal durchqueren, stimmt meines Erachtens nicht ganz. Die Zählung wurde sehr wahrscheinlich an einem Regentag durchgeführt. Vor einigen Jahren wurde zudem das Fahrverbot über den Jaunpass für den Schwerverkehr mit Anhängern aufgehoben. Umso mehr wurde die Strasse durch Jaun strapaziert.

Meine Damen und Herren, ich hoffe, dass Sie ein wenig Erbarmen mit uns Berglern haben und Sie dem Dekretsentwurf zustimmen. Für unsere kleine Gemeinde ist dies finanziell ein ziemlich grosser Brocken.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Hier, vous avez décidé de changer le mode des débats pour ce projet. Ceci me permet d'argumenter mon choix par rapport au vote final de ce décret: un projet routier d'une valeur actuelle de plus de 21 millions à la charge du canton.

Après m'y être intéressé de plus près, j'ai eu connaissance de différentes informations. Par exemple, cette route a un trafic journalier d'environ 1500 véhicules, essentiellement du trafic local. Pour comparaison, Kerzers a le même type de circulation mais dix fois supérieure et ne fait pas partie des objets routiers prioritaires. Autre chose intéressante, on construit un giratoire de près de 300 000 francs pour desservir un hameau de 40 à 50 habitants et permettre à quelques bus des TPF de rebrousser chemin.

Il y a aussi l'égalité de traitement. Tirez un parallèle, chères et chers collègues, entre ce décret et le projet de rénovation du pont d'Autigny où il aura fallu, après de grandes polémiques, sortir l'artillerie lourde pour débloquer 150 000 francs pour un pont provisoire! Excusez-moi, M^{mes} et MM. les Député-e-s, mais je ne pouvais pas soutenir un décret débloquent 21,9 millions de francs pour faire une infrastructure routière qui concerne un peu plus de 700 habitants! Quel sera le retour sur investissement? Aucun! Investissons moins sur les routes dans ces régions périphériques et plus dans des projets de développement soutenant l'industrie locale, qui elle, aura et dans certains cas – et ça, c'est certain – un retour sur investissement en termes d'emplois et de dynamisme régional.

J'aurais tendance à dire, comme le dit si souvent mon collègue et ami Louis Duc: «Je n'ai rien contre vous, habitants de Jaun, et je vous aime bien». Mais quand on pense à ce qu'on devra faire comme efforts pour juguler les futurs budgets de l'Etat, aux travaux effectués pour trouver les petites économies, les propositions faites où l'on a été racler les fonds de tiroirs, là, personnellement, je trouve que cet investissement est déplacé envers tous ceux, peut-être, des communes, certainement des citoyens et des citoyennes de la classe moyenne et ceux

qui sont en position de faiblesse, les serveurs de l'Etat, qui seront amenés à faire des sacrifices pour sauver le ménage financier de l'Etat! Il est vrai que l'Etat de Fribourg reçoit des subventions fédérales importantes pour ce type d'infrastructures mais ceci ne justifie en aucune manière cette dépense pharaonique. La symétrie des sacrifices, leitmotiv du projet concernant les mesures d'économies concoctées par le Conseil d'Etat. Désolé, M^{mes} et MM. les Député-e-s, mais là, j'ai vraiment de la peine à voir ne serait-ce que l'ombre de cette fameuse symétrie des sacrifices.

C'est pourquoi, personnellement, je refuserai en vote final ce décret.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Mon cher ami Dominique Corminbœuf, tu sais que je t'apprécie, que je t'aime beaucoup (*rires!*) mais je vais quand même dire quelque chose. Je pense que j'ai connu Jaun longtemps avant toi et puis longtemps avant mon ami Roger Schuwey. J'étais en colonie, j'avais 6 ans, 7 ans, 8 ans... et j'ai gardé de cette région de Jaun un souvenir impérissable! D'ailleurs, je crois qu'il n'y a pas très, très longtemps, dans ce magnifique restaurant tout en haut là-bas, tout près de Dieu, eh! bien, on a passé des sacrés bons moments!

Moi, je veux te dire une chose, Dominique Corminbœuf, nous avons peut-être une chance dans la Broye d'être bien lotis question de routes! Si je prends Estavayer-Payerne: 7 ronds-points qui ont coûté combien de milliers et de milliers et de milliers de francs! Là, personne n'a rien dit, on n'a pas lésiné.

Alors pour une région comme Jaun, moi, si je pouvais voter deux fois, je voterais deux fois! (*rires!*)

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Mon lien d'intérêt: syndicat d'une commune de la vallée de la Jogne qui, financièrement, ne doit rien à celle de Jaun. Quand on connaît les difficultés de nombreuses communes, je me réjouis aujourd'hui qu'enfin une commune périphérique puisse bénéficier de l'aide nécessaire afin que ses habitants, qui font toute l'année des efforts pour rester dans leur commune – parce que habiter une commune périphérique, et là, beaucoup seront d'accord avec moi – cela demande des sacrifices; il faut être né sur place pour rester dans ces régions. Ensuite, après, il y a la formation, le travail, les entreprises de la place qui doivent se démener pour garder des employés fidèles à leur entreprise. Et après, il y a tous les travaux qui ont été faits depuis Broc en amont, Charmey, une magnifique route du col. Et il reste ce passage, la traversée de Jaun.

Si tous les projets de ce canton avaient la sagesse d'attendre aussi longtemps que Jaun, 20 ans, je crois qu'il y en aurait qui ne seraient pas à la veille d'être faits! Il faut parfois savoir attendre. Aujourd'hui, c'est une nécessité pour cette commune de montagne, pour ses habitants de bénéficier de l'aide afin de pouvoir finir ces travaux et qu'ils aient droit à une sécurité et un accès corrects.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants des groupes et tous les intervenants qui soutiennent l'entrée en matière. Pour contrebalancer M. le Député qui ne veut pas entrer en

matière, un autre va voter deux fois, donc on aura quand même un suffrage suffisant!

Il faut relever que chacun d'entre vous a trouvé cette réalisation nécessaire à cause de la sécurité. C'est aussi ce qui a prévalu justement dans la décision de la Commission, la sécurité de ce village, la sécurité de cette route. La vétusté des piliers formant la barrière – il a raison le député de Jaun de soulever cette dégradation – est une déformation due au béton, qu'on connaît maintenant plus ou moins bien mais qui a été découverte ces dernières années. Je ne vais pas vous faire ici la thèse mais quand même, c'est vrai que c'est absolument nécessaire de les réparer.

Le financement, vous l'avez dit très bien et cela a été relevé aussi par les collègues de la Commission, est prélevé dans un fonds. C'est vrai que si l'on met ce fonds pour réparer cette route on ne pourra pas le mettre ailleurs mais ce fonds continue d'être alimenté afin qu'on puisse continuer à faire nos entretiens de routes; c'est absolument nécessaire!

Quelques problèmes techniques pourraient encore survenir. On a parlé de la géologie. Une étude complémentaire a été demandée. M. le Commissaire du gouvernement vous parlera aussi certainement des projets qui ont soulevé la problématique. La question du giratoire a aussi été traitée lors de la séance de la Commission. Le vice-président de la Commission en a fait état, je n'y reviens plus. Cela sert aussi d'entrée de village, comme le système Valtraloc, pour ralentir la circulation.

Le projet a été qualifié de raisonnable et non de généreux. Il a aussi été dit qu'on doit faire un effort pour cette route de montagne et cet effort, il est là, comme il a déjà été demandé en 1996.

Quant aux pistes cyclables, là, la question s'adresse directement à M. le Commissaire du gouvernement.

Le Commissaire. Je remercie les différents intervenants, en particulier ceux qui soutiennent – je crois que c'est la totalité – l'entrée en matière sur ce projet.

Quelques réflexions complémentaires. Le montant peut apparaître peut-être dans un premier temps élevé mais il doit être remis dans ce contexte effectivement d'un village de montagne avec des ouvrages complexes à réaliser, en particulier au niveau des ponts. C'est ce qui justifie aussi la valeur de cet investissement.

Le point important, c'est le financement. Je tiens à rappeler que c'est sur le fonds des routes principales suisses que nous allons prélever les montants nécessaires pour réaliser ces investissements. Concrètement, nous allons prélever dans ce fonds les amortissements qui serviront aux investissements. Actuellement, nous touchons, bon an mal an, près de 7 millions de francs de la Confédération, qui proviennent de trois sources différentes et qui vont alimenter ce fonds cantonal des routes principales suisses. Vous avez en annexe du décret une projection de l'état de ce fonds pour le futur. Le montant résiduel du fonds va s'élever, va augmenter jusqu'à un montant stabilisé de l'ordre de 16 millions de francs. C'est

dire que dans ce fonds, qui est affecté à l'entretien mais aussi aux investissements des routes reconnues routes principales suisses pour le canton de Fribourg, nous disposons des montants nécessaires pour l'entretien et l'investissement des routes concernées et en particulier pour celle de la commune de Jaun. Donc, il est faux de dire aujourd'hui: nous avons un programme d'économies à l'Etat, nous ne devons pas réaliser cet investissement parce que nous n'avons pas les moyens. Non, M^{mes} et MM. les Député-e-s, nous n'allons pas prélever dans le ménage courant de l'Etat les montants nécessaires à l'amortissement de cet investissement! C'est un investissement exclusivement financé par la Confédération via les montants que nous recevons dans le fonds cantonal des routes principales suisses.

Les éléments techniques ont déjà été discutés en commission, en particulier ceux du giratoire, proposé par les mandataires qui ont analysé l'impact de ce giratoire situé en direction du col à la sortie de la commune de Jaun, respectivement en direction d'Abländschen et qui l'ont qualifié d'extrêmement utile pour les transports publics. La problématique des pistes cyclables a été examinée également. Elle peut faire d'ailleurs l'objet d'un réexamen mais selon les standards appliqués par le Service de la mobilité, par l'Etat, il n'y a aucune raison d'ajouter des pistes cyclables, que ce soit pour des raisons de sécurité ou, encore plus, pour des raisons techniques. Nous devons tenir compte aussi de la largeur existante de la route à l'intérieur de la commune de Jaun.

Finalement, même si ce n'est pas un élément qui ressort directement du projet – je sais que M. le Député Corminbœuf partage des valeurs de solidarité – je crois qu'aujourd'hui c'est peut-être aussi un bel exemple de solidarité que le Grand Conseil peut montrer à l'égard d'une commune périphérique, d'une commune qui a effectivement des soucis financiers. Je pense que pour permettre à cette commune de vivre et de se développer dans le futur, il faut lui garantir un accès et une mobilité adéquate. C'est aussi dans ce sens que nous contribuerons à son développement, que ce soit sous l'angle touristique ou économique.

Pour ces motifs, je vous invite donc à adopter ce projet de décret.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'article premier donne le montant du crédit d'engagement.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'article 2 se rapporte aux crédits de paiement nécessaires.

- > Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. L'article 3 mentionne notamment l'évolution de l'indice suisse des prix à la construction qu'on connaît déjà depuis quelques temps.

> Adopté.

ART. 4 ET 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Le présent décret est soumis au référendum facultatif parce que la dépense est plus élevée que 1/4% des dépenses des derniers comptes de l'Etat; c'est la raison de cet article.

Le Commissaire. Pas de commentaires particuliers, si ce n'est de préciser que les travaux pourraient débuter déjà cet automne.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Juste une précision pour dire que les coûts présentés dans ce message sont basés sur des travaux prêts à être adjugés. Le Conseil d'Etat applique ainsi sa nouvelle pratique en la matière, à savoir que les projets soumis au Grand Conseil sont le plus mûrs possible.

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 1 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP),

Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 81.*

A voté non:

Corminbœuf (BR, PS/SP). *Total: 1.*

S'est abstenu:

Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 1.*

Mandat MA4003.13 Nicolas Kolly/Roland Mesot/Gabriel Kolly/Charles Brönnimann/Pierre-André Page/Gilles Schorderet/Emanuel Waeber/Michel Zadory/Daniel Gander/Ruedi Schläfli rénovation du pont enjambant la Glâne à Autigny¹

Retrait

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat concernant ce mandat. Nous sommes satisfaits que ce Parlement ait accepté l'urgence lors de la session de mai, donnant ainsi un signal clair au Conseil d'Etat.

Je remercie le gouvernement d'avoir accepté de réaliser ce pont provisoire, ouvrage important pour cette région périphérique. Vous montrez ainsi qu'à côté du centre cantonal fort et de son pont dispendieux, il y a des régions périphériques dont on doit tenir compte. Après Jaun, Autigny compte aussi!

Quant à la solution de construction du pont provisoire par l'armée, certaines questions restent en suspens. Une demande officielle a-t-elle été déposée auprès de l'armée ou n'est-ce que le résultat de discussions informelles? Est-ce que l'armée pouvait et voulait réellement participer à ce chantier? La participation de l'armée aurait-elle été totalement gratuite? Respectivement, des économies auraient-elles été faites?

On a fait porter à une fédération professionnelle l'échec de la solution avec l'armée. Je suis d'avis qu'il est souhaitable

¹ Déposé et développé le 14.05.2013, BGC p. 647; réponse du Conseil d'Etat le 04.06.2013, BGC p. 957.

que l'armée puisse aider ponctuellement la société civile mais pour autant que des avantages puissent en être retirés, ce qui ne semble pas être le cas dans cette affaire!

Mais comme une solution a maintenant été trouvée et que le mandat est devenu sans objet, je remercie encore le Conseil d'Etat pour sa décision et je retire ce mandat.

Le Président. Je vous remercie. Je précise que le Conseil d'Etat ne proposait pas le rejet, contrairement à ce que j'ai dit, mais qu'il constatait qu'il devenait sans objet. La correction a été faite.

- > Ce mandat est retiré par ses auteurs.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

Clôture de la session

Le Président. J'aimerais vous remercier pour la qualité et la tenue des débats durant cette séance importante. Je vous donne rendez-vous le 10 septembre pour la session de septembre. Je vous souhaite un excellent été et de très bonnes vacances.

—

- La séance est levée à 12 h 00.

Le Président:

Pacal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—